

The logo for Troyes, featuring the word "Troyes" in a white serif font with a stylized wave icon above the 'y'.

Troyes

Budget primitif 2019



Rapport de présentation



BUDGET PRIMITIF

2019

Rapport de présentation

Sommaire

	Page
Exposé introductif	1
Contexte économique et financier	2
A - Présentation générale des équilibres financiers.....	5
Budget Principal.....	6
I – Equilibre budgétaire global.....	6
II – Equilibre du budget de fonctionnement	7
III – La section d’investissement	11
Présentation consolidée.....	13
I – Budget annexe Stationnement Payant	14
II – Budget annexe Opération de Restauration Immobilière	14
III – Tous budgets, hors flux croisés.....	15
La dette communale au 1er Janvier.....	16
B - Présentation du budget par secteur	17
B1 – Promotion du Territoire, Labels, Culture, Animation et conservation du patrimoine historique, Mémoire et Protocole	18
B2 – Santé, Affaires sociales, Solidarité entre les générations	25
B3 – Cadre de vie, Développement durable	28
B4 – Voirie, Circulation, Sécurité et accessibilité dans les ERP, Hygiène et santé publique	33
B5 – Vie citoyenne, Démographie et Elections	38
B6 – Urbanisme, Secteur sauvegardé et Rénovation urbaine	42
B7 – Requalification des espaces publics	48
B8 - Jeunesse	51
B9 – Emploi, Commerce, Stationnement	55
B10 – Sécurité – Tranquillité publique et Commande publique	61
B11 – Enseignement et Conseil Municipal Enfants	63
B12 – Sports	67
B13 – Services Généraux.....	70
C - Présentation du budget par politiques publiques	79

EXPOSE INTRODUCTIF

Conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une note explicative de synthèse doit accompagner les décisions soumises à délibération. C'est donc dans ce cadre que le document technique du Budget Primitif (BP) 2019 est complété par ce rapport détaillé permettant d'apporter toutes les explications utiles à l'Assemblée délibérante sur les politiques municipales qui seront mises en œuvre et les programmes d'investissements inscrits au titre de cet exercice.

Après avoir pris acte du rapport sur les orientations budgétaires le 7 février dernier, l'Assemblée délibérante est à présent appelée à se prononcer sur le vote du budget primitif 2019 détaillé dans cette note présentée en quatre parties.

La première partie présente les principales caractéristiques du budget communal et des budgets annexes au travers de la **présentation générale des équilibres financiers**.

La deuxième partie détaille l'ensemble des **propositions d'inscriptions budgétaires** faites par les différentes commissions municipales, pour **chacun des secteurs fonctionnels**, tant en investissement qu'en fonctionnement.

La troisième et dernière partie offre une présentation du budget primitif 2019 par **grandes politiques publiques**.

Une fois cette présentation d'ensemble faite, **les crédits seront votés par nature, et par chapitre**, conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2015.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Comme chaque année, la préparation du budget s'effectue dans le respect des règles nationales et dans la continuité des objectifs budgétaires et comptables fixés par la collectivité. Ce nouveau budget primitif a donc été établi à la fois selon les règles issues de la loi de finances pour 2019 et de la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022 (I), et selon les données locales découlant du plan d'action municipale 2015-2020 (II).

I) L'IMPACT DES LOIS DE FINANCES ET DE PROGRAMMATION

La loi de finances pour 2018 avait institué un nouveau **dégrèvement de la taxe d'habitation** en faveur de la résidence principale. Ce dégrèvement progressif, de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020, permet d'exonérer les foyers aux plus faibles revenus, soit près de 80% des ménages. L'exercice 2019 est donc la deuxième année d'application de cette décision qui, tant que la compensation s'effectuera sous la forme d'un dégrèvement, l'Etat se substituant au contribuable pour le paiement de l'impôt, **n'a pas d'incidence financière sur le budget de la Ville.**

Concernant la loi de finances pour 2019, celle-ci n'apporte pas de grandes modifications au niveau des finances des collectivités locales. Les principales mesures concernent :

- **La stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** comprenant une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire pour financer l'augmentation des dotations de péréquation, à l'intérieur même de la DGF.
- **La stabilité également de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).**
- **L'élargissement des conditions d'éligibilité à la Dotation Politique de la Ville (DPV)** qui devrait conduire à augmenter le nombre de communes éligibles, et donc à réduire les montants attribués.
- **La reprise de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).**
- **Le maintien au niveau de 2018 du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC),** soit 1 Md€.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022, dans le cadre du redressement des finances publiques, a remplacé la baisse de la DGF par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

C'est ainsi que la Ville de Troyes a contractualisé avec l'Etat, ce contrat limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement à **1,35% par an**, inflation comprise, pour la période 2018 à 2020.

II) LE RESPECT DU PLAN D'ACTION MUNICIPALE 2015-2020

Au-delà de ces contraintes nationales, et en particulier celles découlant de la contractualisation avec l'Etat, les objectifs de gestion rigoureuse des finances de la collectivité fixés lors du Plan d'Action Municipale en 2015 seront respectés.

Ces différents objectifs rappelés lors du débat sur les orientations budgétaires sont les suivants :

- Une **fiscalité maîtrisée**, grâce au maintien des taux communaux pour **la vingtième année consécutive** (taux de 2019 = taux de 1999, hors effet de la transformation du Grand Troyes en Troyes Champagne Métropole en 2017), permettant de préserver le pouvoir d'achat des Troyens, cela malgré un contexte économique difficile et les incertitudes pesant sur les budgets locaux, en particulier la réforme portant sur la taxe d'habitation.
- Une **amélioration sensible de l'épargne nette** qui s'élève cette année à 3,3 millions d'euros pour le seul budget principal, et hors reprise des résultats antérieurs, contre 2 millions d'euros ces dernières années. Cette situation, fruit de la recherche permanente d'économies de dépenses et d'optimisation de nos recettes, nous permet de dégager un meilleur autofinancement pour nos dépenses d'investissement.
- Un **programme d'investissement soutenu** permettant à la fois de finaliser certaines opérations prévues au Plan d'Action Municipale et d'assurer l'entretien courant ainsi que la réhabilitation du patrimoine communal, afin de le maintenir dans le meilleur état possible.
- Un **recours à l'emprunt limité** au strict besoin de financement permettant à la Ville de disposer de ratios d'endettement inférieurs depuis plusieurs années à la moyenne des villes de sa strate, évitant de faire peser sur les générations futures les choix faits sur ce mandat et les précédents.

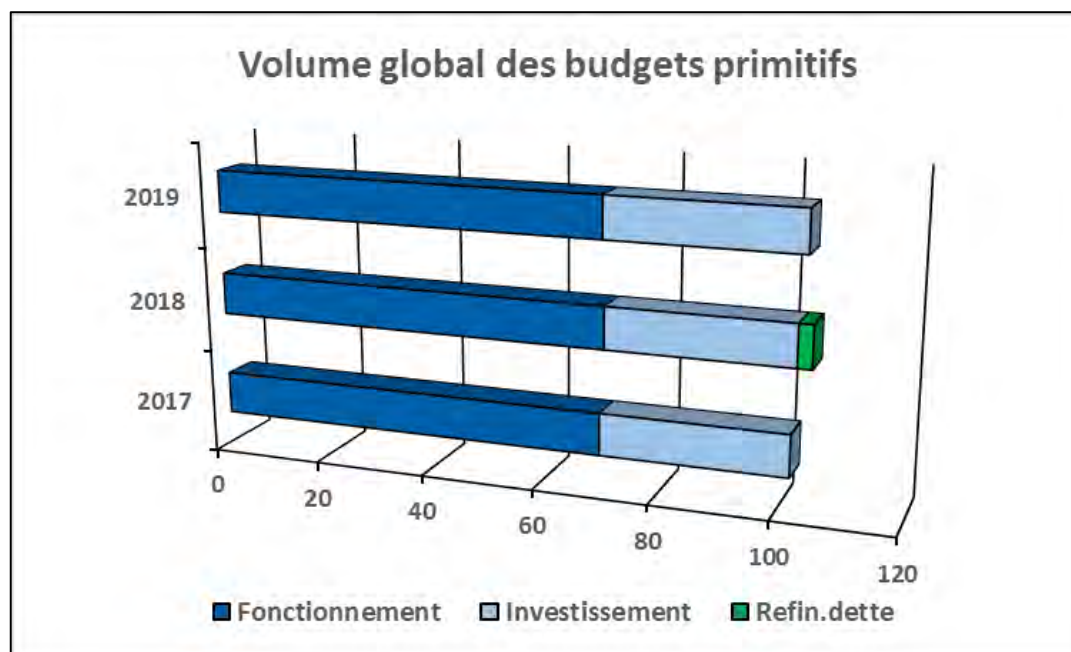
C'est dans ce contexte qu'a été établi ce projet de budget primitif 2019 qui vous est présenté en détail ci-après.

**A – PRESENTATION
GENERALE DES EQUILIBRES
FINANCIERS DU BUDGET
PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES**

BUDGET PRINCIPAL (Mouvements réels)

I. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL

Hors crédits relatifs à l'opération de refinancement de deux prêts sur l'exercice 2018, prévus pour un montant de 2 400 000 € en dépenses et en recettes d'investissement, le budget global 2019 est en progression de **1,2 % par rapport au BP 2018 et s'élève à 103 807 640 €, en opérations réelles.**



De budget primitif à budget primitif, les dépenses de fonctionnement évoluent de -0,5% et représentent cette année 67,8% du budget, alors que les dépenses d'investissement progressent de +5,0% et constituent 32,2% du budget.

2019 est le deuxième exercice d'application du contrat signé avec l'Etat portant sur la réduction des dépenses publiques et fixant pour les années 2018 à 2020 les montants plafonds des dépenses de fonctionnement correspondant au niveau de dépenses constaté en 2017 auquel est appliqué un taux d'évolution de 1,35% par an. Ainsi, les **70 389 000 € de dépenses de fonctionnement** correspondent au montant contractualisé, inférieur à celui voté au budget primitif précédent, le contrat ayant été signé fin juin 2018.

La progression des recettes de fonctionnement cumulée à cette réduction de dépenses permet de dégager un autofinancement en progression et de limiter le recours à l'emprunt à hauteur de **9 500 000 €** pour le financement des dépenses d'investissement en augmentation de près de 5%.

II. L'EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (pour détail : cf. état II-A2 du document technique)

1. Repères financiers du budget de fonctionnement 2019

Les principaux indicateurs financiers peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous :

INDICATEURS FINANCIERS (en K€)	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution (%)
Recettes de fonctionnement	80 503	80 686	184	0,23%
<i>dont recettes courantes (1)</i>	<i>80 386</i>	<i>80 610</i>	<i>224</i>	<i>0,28%</i>
Dépenses de fonctionnement	70 734	70 389	-345	-0,49%
<i>dont dépenses courantes (2)</i>	<i>69 650</i>	<i>69 463</i>	<i>-187</i>	<i>-0,27%</i>
Excédent brut courant (3) = (1) - (2)	10 736	11 147	410	3,82%
Opérations exceptionnelles (4)	-61	-52	9	-14,00%
Epargne de gestion (5) = (3) + (4)	10 675	11 094	419	3,92%
Opérations financières (6)	-906	-797	110	-12,08%
Epargne brute (7) = (5) + (6)	9 769	10 297	528	5,41%
Rembt K dette-R276348 (8)	-7 769	-6 997	772	-9,93%
Epargne nette (9) = (7) + (8)	2 000	3 300	1 300	65,00%

La faible augmentation des recettes courantes (+0,28%) combinée à une faible diminution des dépenses courantes (-0,27%) génèrent une augmentation de l'excédent brut courant de 410 350 €, soit +3,82%. Mais c'est surtout la réduction de la dette qui permet une nouvelle fois de réduire les annuités à payer, tant en charges d'intérêts qu'en remboursement en capital, et de propulser l'**épargne nette** à **3 300 000 €** cette année, soit une progression de +65%.

2. Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 80 686 400 € (pour détail : cf. état III-A2 du document technique)

Les recettes réelles de fonctionnement concernent les postes représentés ci-après :

Impôts et taxes	Dotations et participations	Produits des services	Autres produits
43,23 M€	29,28 M€	6,84 M€	1,34 M€
dont impôts directs +2,2%	dont DGF +0,6%	dont remboursement de frais par les budgets annexes -65,8%	dont produits exceptionnels -33,2%
dont autres impôts et taxes -1,5%	dont autres dotations et participations -2,8%	(nouveau calcul de remboursement des frais généraux par le budget annexe du stationnement : -125K€)	(reprises de véhicules -39,5K€)
+1,07%	-0,26%	-2,39%	-2,10%

Globalement, les ressources de fonctionnement évoluent de +0,2 % principalement sous l'effet de la progression des recettes de fiscalité locale, grâce au coefficient de revalorisation des bases très favorable pour l'exercice 2019 (+2,2%).

➤ **Les impôts et taxes**

Pour la **vingtième année consécutive, ce budget ne prévoit pas de hausse des taux de la fiscalité directe**. Pour autant, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui relève, depuis la loi de finances pour 2018, d'un calcul basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation, s'établit à +2,2% pour 2019. Par prudence, cette année correspondant à la deuxième étape de la réduction de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, le produit de la fiscalité directe a été estimé selon la seule revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, soit +2,2%, sans tenir compte de l'évolution physique des bases.

Les autres variations concernent l'attribution de compensation (AC) versée par Troyes Champagne Métropole pour -88 010 €, réduction faisant suite au transfert des zones d'activités, et le fonds de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC) pour -35 000 €, ajusté au montant réellement perçu en 2018.

➤ **Les dotations et participations**

Principale composante de ce chapitre budgétaire, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée au niveau national. Cependant, la répartition des crédits à l'intérieur des différentes enveloppes composant cette dotation génère une baisse prévisible de 3,9% de la dotation forfaitaire, au bénéfice de la péréquation. A titre prudentiel, la DGF pour 2019 a été évaluée à +0,6% par rapport à la prévision du budget primitif de 2018.

Les autres recettes représentent un montant de 7 330 260 €, et diminuent de 207 480 €, soit -2,8%. La principale variation concerne la fin du fonds de soutien suite à la réforme des rythmes scolaires (-230 000 €).

➤ **Les produits des services**

Cette catégorie de recettes concerne principalement les produits et redevances des services à caractère culturel, sportif, social et périscolaire ainsi que les remboursements de frais de personnel tels que les mises à disposition réalisées dans le cadre de la mutualisation avec l'Agglomération.

La baisse de -2,39% constatée sur ce poste représente une réduction de crédits de -167 200 € provoquée principalement par les nouvelles modalités de calcul du remboursement des frais généraux par le budget annexe du stationnement payant.

➤ **Les autres produits**

Ces autres produits représentent moins de 1,7% des recettes réelles de fonctionnement. Ils devraient diminuer de -2,9% cette année, pour atteindre 1 340 140 €.

3. Les dépenses réelles de la section de fonctionnement : 70 389 000 €
(pour détail : cf. état III-A1 du document technique)

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de BP à BP de -0,5 %.

Charges de personnel	Charges à caractère général	Autres charges de gestion courante	Charges financières et exceptionnelles
47,86 M€	15,33 M€	6,27 M€	0,93 M€
dont rémunération du personnel : 33,7 M€	dont eau, énergie, chauffage, carburant ... : 3,75 M€	dont subventions : 5,10 M€	dont intérêts de la dette : 0,80 M€
	dont achats divers (fournitures, repas ...) : 3,34 M€	dont indemnités des élus : 0,87 M€	
	dont prestations de services : 7,80 M€	(48 Heures Auto en 2018 : 60k€, et subventions d'équipement versées en investissement : 93,6k€)	
0,74%	-1,57%	-4,47%	-14,60%

➤ **Les charges de personnel**

Face au niveau très faible des autres charges de fonctionnement (772 €/hab contre 827 €/hab pour les communes de la strate), les frais de personnel représentent près de 68% des dépenses réelles de cette section. Malgré la poursuite de la mise en place du dispositif de Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), l'évolution est contenue à +0,74% pour 2019. A noter que les crédits 2018 n'ont pas été consommés dans leur globalité, de nombreux recrutements ayant abouti à une sélection infructueuse, cela se vérifiera au compte administratif 2018.

➤ **Les charges à caractère général**

Le deuxième poste des dépenses de fonctionnement connaît une nouvelle baisse qui s'établit cette année à -1,57%, malgré la forte hausse du prix de la molécule de gaz (+58%) qui génère une progression du poste « énergie » de +7,3%. En effet, la mise en concurrence réalisée en septembre 2018 n'a pas permis d'atteindre le niveau de tarif particulièrement bas ces deux dernières années. Pour autant, d'importantes économies sont réalisées, tant sur les dépenses d'énergie que sur les actions de maintenance, grâce aux investissements réalisés ces dernières années sur l'éclairage public en remplaçant les luminaires à incandescence par des sources lumineuses à led.

➤ **Les autres charges de gestion courante**

La réduction des autres charges de gestion courante provient notamment de la baisse des contributions versées à la Maison du Boulanger (-20 000 €) et au CMAS (-10 000 €), soit environ -1%, correspondant à l'effort de gestion consenti par ces deux Etablissements Publics Administratifs (EPA). Concernant les subventions, la diminution de -167 930 € se justifie principalement par l'organisation biennale des 48 Heures Automobiles valorisée pour 60 000 € en 2018 et par le transfert de crédits vers la section d'investissement pour le financement de subventions d'équipement (58 600 € pour l'Institut Rachi, 10 000 € pour le Théâtre de la Madeleine et 25 000 € d'aides à l'acquisition de matériel par les associations sportives).

➤ **Les charges financières et exceptionnelles**

Les frais financiers diminuent une nouvelle fois pour atteindre cette année 800 000 €, soit une baisse de 113 800 € par rapport à l'an dernier, et les charges exceptionnelles voient leur montant diminuer de 44 460 €.

Toutes ces recettes et ces dépenses de fonctionnement permettent de dégager une épargne brute de 10 297 400 €, en augmentation de 528 380 € par rapport à l'an dernier (+5,41%), et une épargne nette exceptionnelle de 3 300 000 €, soit +65%.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (pour détail : cf. état II-A3 du document technique)

1. Les ressources de financement des investissements (pour détail : cf. état III-B2 du document technique)

Le financement des investissements s'effectue à l'aide de ressources propres et de ressources externes :

LES RESSOURCES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en K€)	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution (%)
Ressources propres	15 273	15 593	320	2,09%
Epargne brute	9 769	10 297	528	5,41%
FCTVA + TLE	2 700	2 650	-50	-1,85%
Cessions d'actifs	1 524	1 946	422	27,66%
Remboursement prêts par BA stationnement	108	108	0	0,00%
Produit des amendes de police	1 100	550	-550	-50,00%
Cautions reçues	23	23	0	0,00%
Remboursement de cautions versées	50	0	-50	-100,00%
Opérations pour compte de tiers	0	20		
Ressources externes	14 400	9 500	-4 900	-34,03%
Emprunts	12 000	9 500	-2 500	-20,83%
Refinancement de dette	2 400	0	-2 400	
TOTAL	29 673	25 093	-4 580	-15,44%

Ces ressources s'élèvent pour 2019 à 25 093 100 € et intègrent des emprunts à hauteur de 9 500 000 €.

2. Les dépenses d'investissement (pour détail : cf. état III-B1 du document technique)

Afin de calculer le montant des ressources destinées à financer nos dépenses d'équipement, il convient tout d'abord de déterminer toutes les autres dépenses d'investissement (remboursement du capital de la dette, cautions, avances aux budgets annexes ...).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€) (hors dépenses d'équipement)	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution (%)
Remboursement du capital des emprunts	7 877	7 105	-772	-9,80%
Refinancement de dette	2 400	0	-2 400	-100,00%
Remboursement de cautions reçues	23	23	0	0,00%
Cautions versées	50	0	-50	-100,00%
Avances aux budgets annexes	60	0	-60	-100,00%
Remboursement TLE	0	193		
Opérations pour compte de tiers	0	20		
TOTAL	10 409	7 341	-3 069	-29,48%

En déduisant ces dépenses des ressources détaillées plus haut, nous obtenons notre réelle capacité de financement des dépenses d'équipement :

CAPACITE DE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (en K€)	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution (%)
Ressources de financement des investissements	29 673	25 093	-4 580	-15,43%
Dépenses d'investissement (hors dépenses d'équipement)	10 409	7 341	-3 068	-29,48%
TOTAL	19 264	17 753	-1 512	-7,85%

Pour l'année 2019, notre capacité de financement des dépenses d'équipement s'élève donc à 17 752 500 €. Elle permet le financement, en charge nette, des programmes annuels pour 7 552 810 € et des opérations spécifiques pour 10 199 690 € :

DEPENSES D'EQUIPEMENT (en K€) Charge nette	BP 2019		
	DEPENSES	RECETTES	CHARGE NETTE
Programmes annuels	7 974	421	7 553
Opérations spécifiques	18 104	7 904	10 200
TOTAL	26 078	8 326	17 753
<i>Pour mémoire, rappel BP 2018</i>	<i>23 830</i>	<i>4 566</i>	<i>19 264</i>

Tous ces programmes et opérations sont détaillés dans la partie suivante qui présente les budgets par secteur.

Les 26 078 040 € de dépenses d'investissement concernent :

- des subventions d'équipement à verser pour 2 898 750 € ;
- des immobilisations incorporelles (études, concessions ...) pour 353 560 € ;
- des acquisitions de terrains, immeubles et matériels pour 7 082 520 € ;
- des travaux pour 15 743 210 €.

Ces projets sont financés par des subventions d'équipement provenant de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération pour un total de 8 325 540 €.

Concernant les **autorisations de programme** (AP), seule l'AP relative au renouvellement du gros matériel technique fait l'objet d'une modification : +460 000 €. D'autres AP ne sont concernées que par des modifications de leurs échéanciers.

PRESENTATION CONSOLIDEE (Mouvements réels)

(BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES)

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le budget principal peut être assorti de budgets annexes. Dans ce cadre, la Ville de Troyes suit au sein de deux budgets annexes distincts les services du stationnement payant et l'opération de restauration immobilière.

Le total des dépenses et des recettes réelles de ces trois budgets s'élève à 108 723 840 €.

BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES (Mouvements réels en K€)	BP 2019	
	DEPENSES	RECETTES
SECTIONS DE FONCTIONNEMENT (Total)	73 826	85 058
Budget principal	70 389	80 686
Budget annexe stationnement	2 890	3 825
Budget annexe ORI	547	547
SECTIONS D'INVESTISSEMENT (Total)	34 898	23 665
Budget principal	33 419	23 121
Budget annexe stationnement	1 480	544
Budget annexe ORI	0	0
TOTAL	108 724	108 724

I. BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT

Ce budget annexe s'équilibre, en opérations réelles, à 4 369 200 €.

➤ Recettes de fonctionnement	3 825 000 €
○ Droits de stationnement	3 490 000 €
○ Forfaits Post Stationnement	240 000 €
○ <i>Remboursement de frais de personnel par BP</i>	90 000 €
○ Recettes diverses	5 000 €
➤ Dépenses de fonctionnement	2 889 500 €
○ Rémunération du délégataire	1 890 500 €
○ Charge courantes	470 000 €
▪ <i>dont frais de gestion remboursés au BP</i>	65 000 €
○ Charges de personnel	360 000 €
○ Intérêts des emprunts	169 000 €
▪ <i>dont remboursement au budget principal</i>	8 600 €

La section de fonctionnement dégage ainsi un autofinancement de 935 500 €.

➤ Recettes d'investissement	544 200 €
○ Emprunts nouveaux	470 600 €
○ Dépôts et cautionnements	8 000 €
○ Fonds de compensation de la TVA	65 600 €
➤ Dépenses d'investissement	1 479 700 €
○ Travaux et matériels	1 102 000 €
○ Remboursement en capital des emprunts	369 700 €
▪ <i>dont remboursement au budget principal</i>	107 700 €
○ Dépôts et cautionnements	8 000 €

II. BUDGET ANNEXE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE

Ce budget annexe s'équilibre, en opérations réelles, à 547 000 €.

➤ Recettes de fonctionnement	547 000 €
○ Cession des immeubles	547 000 €
➤ Dépenses de fonctionnement	547 000 €
○ Acquisitions foncières, études et travaux	547 000 €

III. TOUS BUDGETS HORS FLUX CROISES

Hors flux croisés entre budgets (subventions d'équilibre, avances, remboursements de dette et de personnel ...), ces inscriptions correspondant à des dépenses dans un budget et des recettes dans un autre budget, le vote des crédits portera en réalité sur un montant total de **108 461 940 €** (détail dans tableau ci-dessous) :

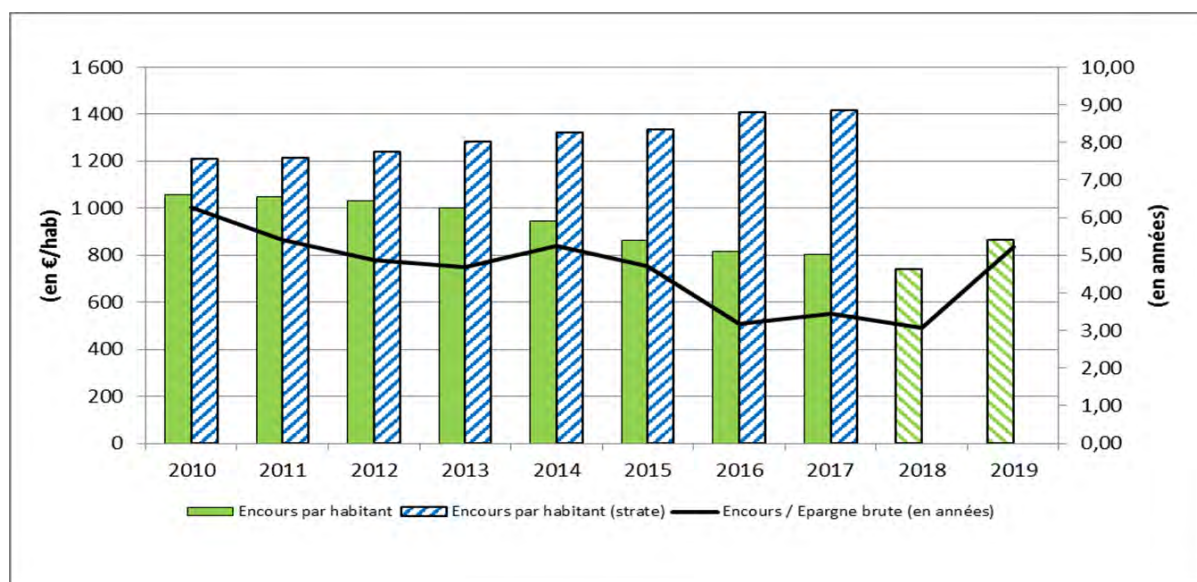
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS FLUX CROISÉS ENTRE BUDGETS (Mouvements réels en K€)	BP 2019	
	DEPENSES	RECETTES
SECTIONS DE FONCTIONNEMENT	73 671	84 904
Budget principal	70 320	80 617
Budget annexe stationnement	2 805	3 740
Budget annexe ORI	547	547
SECTIONS D'INVESTISSEMENT	34 791	23 558
Budget principal	33 311	23 014
Budget annexe stationnement	1 480	544
Budget annexe ORI	0	0
TOTAL	108 462	108 462

LA DETTE COMMUNALE

La situation de la dette communale au 1^{er} janvier 2019, présentée de manière détaillée dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), peut se résumer ainsi :

- L'encours de la dette propre au 31 décembre 2018 du budget principal est de **46 249 937 €, en diminution de 3 828 635 € sur l'année 2018**.
- La structure de la dette du budget principal se compose de 54% de prêts à taux fixes et 46% à taux variables.
- Le taux moyen de la dette est de **1,74%** (1,97% à fin 2017).
- La totalité des emprunts est désormais classée « **1A** » selon la charte Gissler, soit le risque le plus faible.
- La **capacité de désendettement est estimée à fin 2018 à 3,1 années**.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'encours de la dette communale en euros par habitant comparé à celui des communes de la même strate, ainsi que celle de notre capacité de désendettement, en années.



Après cette présentation purement financière, le budget principal et les deux budgets annexes sont détaillés dans la partie suivante « Présentation des budgets par secteur ».

**B – PRESENTATION DU
BUDGET PAR SECTEUR**

B1 - Promotion du territoire, Labels, Culture, Animation et conservation du patrimoine historique, Mémoire et Protocole

	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	9 783 260	1 248 670	-8 534 590
ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	181 670	567 000	385 330
CONSERVATOIRE	63 680	490 000	426 320
ORCHESTRE D'HARMONIE DE TROYES	56 900	23 000	-33 900
ECOLE DES BEAUX ARTS	61 090	54 000	-7 090
POLE MUSEAL	229 700	281 000	51 300
ANIMATION DU TERRITOIRE - ARGENCE	2 822 250	320 000	-2 502 250
ESPACE ET CHAPELLE ARGENCE	82 750	300 000	217 250
ANIMATION DU TERRITOIRE	2 739 500	20 000	-2 719 500
POLITIQUE DES LABELS	46 130	18 390	-27 740
RELATIONS INTERNATIONALES - PROMOTION DU TERRITOIRE	14 000	55 000	41 000
VIE ASSOCIATIVE	32 860	7 280	-25 580
MONUMENTS HISTORIQUES	146 900		-146 900
PROTOCOLE	96 150		-96 150
COMMEMORATIONS	5 550		-5 550
PERSONNEL PERMANENT	5 582 140		-5 582 140
CHARGES INDIRECTES (*)	625 910		-625 910
(*)energie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	7 174 020	3 109 320	-4 064 700
CONSERVATOIRE	23 100	5 600	-17 500
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	23 100	5 600	-17 500
MACP.51 - MATERIEL-MOBILIER PROXIMITES CULTURELLES	15 000		-15 000
MBCP.61 - MODERNISATION BATIMENTS CULTURELS	2 500		-2 500
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	5 600	5 600	0
POLE MUSEAL	6 313 930	2 880 030	-3 433 900
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	6 222 060	2 863 730	-3 358 330
ETCP.15 - P.MUSEAL/CHANTIER COLLECTIONS/DEMENAGT	16 560		-16 560
MACP.15 - CHANTIER COLLECTIONS-MAT/MOBILIER			0
MBCP.11 - P. MUSEAL-SITE VOULDY-MAITRISE D'OEUVRE	200 000	86 720	-113 280
MBCP.12 - P. MUSEAL-SAINT LOUP-MAITRISE D'OEUVRE	308 500	103 520	-204 980
MBCP.13 - P. MUSEAL - M. A.M. - MAITRISE D'OEUVRE	150 000	53 210	-96 790
MBCP.14 - P. MUSEAL-SITE VOULDY-TRVX PREPARATOIRES	850 000	390 840	-459 160
MBCP.15 - P. MUSEAL - TRAVAUX CONNEXES MAM	55 000		-55 000
MBCP.16 - P. MUSEAL - TRAVAUX CONNEXES ST LOUP			0
MBCP.23 - P. MUSEAL - M. A.M. - TRAVAUX	2 000 000	991 530	-1 008 470
MBCP.27 - P.MUSEAL - RESERVES - ACQUIS. ET 1ère PHASE TRAVAUX	2 500 000	1 208 330	-1 291 670
OECF.10 - FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE LAVAU			0
OECF.15 - CHANTIER COLLECTIONS-RESTAURATIONS	142 000	29 580	-112 420
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	91 870	16 300	-75 570
MACP.51 - MATERIEL-MOBILIER PROXIMITES CULTURELLES	6 900		-6 900
MACP.60 - NUMERISATION COLLECTIONS MUSEUM			0
MACP.61 - PLAN DE SAUVEGARDE DES OEUVRES (PSO)	10 000	1 000	-9 000
MBCP.61 - MODERNISATION BATIMENTS CULTURELS	14 000		-14 000
OECF.55 - ACQUISITION OEUVRES ART (musées)	5 000	3 330	-1 670
OECF.56 - RESTAURATION D'OEUVRES D'ART (musées)	36 670	10 110	-26 560
TSCP.65 - TRVX SECURITE/CONFORMITE CULTURE	19 300	1 860	-17 440
ANIMATION DU TERRITOIRE - THEATRES - ARGENCE	464 100	89 060	-375 040
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	262 500	89 060	-173 440
MBCC.21 - POURSUITE RENOV CLOS COUVERTH CHAMPAGNE	150 000	56 250	-93 750
MBCC.22 - RENOVATION CLOS COUVERTH MADELEINE	112 500	32 810	-79 690
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	201 600	0	-201 600
SUCP.01 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT PROMOTION CITE	68 600		-68 600
MBCC.61 - MODERNISATION BATIMENTS PROMOTION CITE	123 000		-123 000
MACC.51 - MATERIEL-MOBILIER PROMOTION DE LA CITE	5 000		-5 000
TSCC.65 - TRVX SECURITE/CONFORM. ANIMATION CITE	5 000		-5 000
POLITIQUE DES LABELS	1 200	0	-1 200
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	1 200	0	-1 200
MAPL.51 - MATERIEL POLITIQUE DES LABELS	1 200		-1 200

	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RELATIONS INTERNATIONALES - PROMOTION DU TERRITOIRE	5 000	0	-5 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	5 000	0	-5 000
MBCC.60 - MODERNISATION TER.CAMPING PROMOTION CITE	5 000		-5 000
MONUMENTS HISTORIQUES - PATRIMOINE CULTUREL	366 690	125 230	-241 460
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	69 490	6 310	-63 180
PCAP.10 - RESTAURATION SAINT NIZIER (PHASE1)	30 000		-30 000
PCAP.11 - RESTAURATION DE VITRAUX (5 BAIES)	39 490	6 310	-33 180
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	297 200	118 920	-178 280
PCAP.55 - GROSSES RESTAUR MONUMENTS HISTORIQUES	200 200	111 990	-88 210
ETAP.50 - ETUDES PATRIMOINE HISTORIQUE	10 000	3 330	-6 670
PCAP.58 - PATRIMOINE CLASSE - TRVX AMELIORATION	45 000		-45 000
PCAP.60 - PATRIMOINE CLASSE-TRVX SECURITE CONFORM.	30 000		-30 000
PCCC.56 - PATRIMOINE CLASSE- RESTAURATION MOBILIER	12 000	3 600	-8 400
COMMEMORATIONS	0	9 400	9 400
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	0	9 400	9 400
MBCM.60 - REHABILITATION LIEUX DE MEMOIRE		9 400	9 400

Contexte

La Ville de Troyes maintient ses actions en vue de **pérenniser l'attractivité et le rayonnement culturel** de son territoire et, dans un objectif de renforcement de ses réseaux, développe, chaque année un peu plus, ses **partenariats et mécénats**.

A ce titre, les opérations liées à la « Mutation urbaine au cœur de Troyes, de la Cathédrale au Vouldy » concernent en 2019 les travaux au musée d'Art moderne parallèlement à la finalisation du projet de restructuration du musée Saint-Loup.

Concomitamment à ces rénovations, le pôle muséal développe un **riche programme d'expositions et d'animations** pour assurer la diffusion et une communication continue autour de ses collections et de ses œuvres originales.

En complément du pôle muséal, le Conservatoire, l'école municipale des Beaux-Arts ou encore l'Orchestre d'Harmonie de Troyes offrent aux jeunes comme aux adultes la possibilité de suivre des **enseignements culturels selon un programme varié de disciplines et accessible à tous**.

Ce secteur confirme son soutien au monde associatif par une enveloppe destinée **aux subventions** et poursuit l'animation du territoire ainsi que sa politique de restauration et de **mise en valeur du patrimoine culturel**.

Objectifs pour 2019

Section de fonctionnement

Etablissements d'enseignement artistique : Dépenses 181 670 € - Recettes 567 000 €

Le **Conservatoire** à rayonnement départemental Marcel Landowski accueille cette année près de **1 050 élèves**. Il développe son projet d'établissement adopté pour la période 2018 - 2023 qui vise à poursuivre la **démocratisation de l'enseignement artistique** auprès du jeune public. **L'école municipale des Beaux-Arts**, quant à elle, totalise presque **500 inscrits**, jeunes et adultes confondus. Le nombre de jeunes a augmenté grâce notamment aux ateliers dispensés dans le cadre du Passeport loisirs. **L'Orchestre d'Harmonie** de Troyes organise 4 représentations par an et offre la possibilité aux jeunes musiciens du Conservatoire de participer à ces représentations.

Le fonctionnement de ces trois établissements nécessite un budget total de **181 670 €** (Conservatoire 63 680 €, Orchestre d'Harmonie de Troyes 56 900 €, Ecole municipale des Beaux-Arts 61 090 €). Leurs recettes, estimées à **567 000 €** au total proviennent des droits d'inscription et de participation aux frais d'organisation des activités et manifestations (Conservatoire 490 000 €, Orchestre d'Harmonie de Troyes 23 000 €, Ecole municipale des Beaux-Arts 54 000 €).

Pôle Muséal : Dépenses 229 700 € - Recettes 281 000 €

Les fermetures du Musée d'art moderne et de l'Apothicaierie en raison des travaux ne font pas obstacle à une **programmation culturelle et artistique très riche**, reposant sur la présentation d'une sélection de chefs d'œuvres du **Musée d'Art Moderne** à partir du 1er février 2019, ainsi que sur un large ensemble de plus de 300 œuvres de la collection de peintures européennes anciennes de la fin du Moyen-Âge au début du 19^{ème} siècle, à partir de mars 2019 au **Musée des Beaux-arts et d'Archéologie**.

De plus, le **Musée de Vauluisant** accueillera une exposition faisant suite à l'acquisition du « Christ portant sa croix » par Guérard, du 6 avril au 19 août 2019, et « L'équilibre des humeurs : médecins et apothicaires au XVIIIe siècle » (titre provisoire) à partir du 14 septembre 2019.

A travers une démarche de participation active des publics, plusieurs **actions de médiation culturelle** seront menées visant à faire découvrir, attiser la curiosité et susciter l'intérêt des plus jeunes.

Animation du territoire – Espace/Chapelle Argence : Dépenses 2 822 250 € - Recettes 320 000 €

Une partie de ce budget est destinée au fonctionnement de **l'Espace Argence**, lieu d'évènements inscrit dans la démarche de développement du tourisme d'affaires, congrès et manifestations et de la **Chapelle Argence**.

Par ailleurs, 2 739 500 € sont inscrits afin d'assurer le soutien aux **initiatives associatives** issues du monde culturel et le versement de la contribution à l'**EPA Maison du Boulanger Centre culturel**.

Les recettes proviennent en grande partie des redevances perçues pour **les mises à disposition des salles de l'Espace et de la Chapelle Argence**.

Politique des labels : Dépenses 46 130 € - Recettes 18 390 €

Les crédits de fonctionnement se concentrent sur les actions du label « **Ville d'art et d'histoire** » (ateliers pédagogiques menés en collaboration avec l'Education nationale, acquisition d'ouvrages et de matériels pédagogiques), l'édition de documents d'aide à la visite et l'organisation des Journées européennes du Patrimoine. Un financement de **18 390 €** des partenaires institutionnels est inscrit en recettes.

Relations internationales – Promotion du territoire : Dépenses 14 000 € - Recettes 55 000 €

Dans le cadre des relations internationales, la Ville de Troyes est amenée à honorer un certain nombre **d'invitations officielles annuelles récurrentes provenant des villes jumelles** comme Darmstadt en Allemagne, Brescia en Italie ou Zielona-Gora en Pologne et accueille également ses homologues étrangers.

Une somme de 4 000 € **est destinée à soutenir le fonctionnement d'associations** comme le Comité de Jumelage du quartier Saint Martin ou les actions spécifiques d'associations en lien avec les relations internationales.

La recette inscrite correspond essentiellement à la redevance due par le gestionnaire du Camping municipal dans le cadre de la délégation de service public, laquelle se termine fin 2019. Le camping sera ensuite transféré à la communauté de l'agglomération au titre de sa compétence tourisme.

Vie associative : Dépenses 32 860 € - Recettes 7 280 €

La vie associative confirme son lien et son **rôle de facilitateur avec le monde associatif local**. Afin d'apporter une aide supplémentaire aux associations, des rencontres thématiques seront organisées en 2019. Le budget est également destiné au fonctionnement du bâtiment avec cette année une **étude permettant d'améliorer les conditions d'accueil** et d'occupation lors des fortes chaleurs.

Monuments historiques : Dépenses 146 900 €

L'entretien régulier des monuments historiques offre une garantie pour la préservation de ce patrimoine remarquable. Il porte donc tout naturellement sur le **clos et couvert des édifices** et en premier lieu sur les couvertures (tournées pluriannuelles). Cet entretien courant est renforcé par des interventions de maintenance en maçonnerie (rejointements, remplacement ponctuel de parements ou de pierres), avec toujours pour objectif de minimiser les désordres importants, considérant l'étendue du patrimoine protégé et son état général nécessitant déjà un nombre conséquent d'opérations d'envergure.

Protocole : Dépenses 96 150 € - Commémorations : Dépenses 5 550 €

Ce secteur assure les représentations et l'organisation des **cérémonies commémoratives** habituelles et récurrentes. Un crédit est spécialement destiné au soutien des associations qui mènent des **actions liées à la Mémoire et à la transmission des valeurs intergénérationnelles**.

Section d'investissement

Conservatoire : Dépenses 23 100 € - Recettes 5 600 €

Les principales dépenses en matériel sont fléchées cette année sur l'achat **d'instruments de musique** (une harpe celtique et un orgue électronique). Des **travaux de ventilation** sont prévus avec l'installation d'une VMC dans le local de musiques amplifiées.

Les recettes correspondent à l'encaissement des cautions pour la location des instruments de musique.

Pôle muséal : Dépenses - 6 313 930 € - Recettes 2 880 030 €

L'opération spécifique relative à la « **Mutation urbaine au cœur de Troyes** » se concrétise en 2019 par la poursuite des opérations en lien avec la rénovation des musées (travaux connexes au Musée d'Art Moderne, chantier, déménagement et restaurations des collections, travaux préparatoires au site du Vouldy...), par la mise en œuvre de la phase opérationnelle de la **restructuration du Musée d'Art Moderne** pour 2 000 000 €, de la maîtrise d'œuvre de **Saint-Loup et du Vouldy**, et enfin par **l'acquisition et une première phase de réhabilitation des futures réserves** du Pôle muséal pour 2 500 000 €. Une enveloppe est également prévue pour des restaurations d'œuvres de cette opération spécifique.

Le programme d'investissement annuel du Pôle muséal, d'un montant de 91 870 € repose sur plusieurs axes : **l'acquisition de matériels** de sécurité d'une part et de matériels liés à la réalisation du plan de sauvegarde des œuvres d'autre part (6 900 € + 10 000 €), la **naturalisation et la restauration** des collections (5 000 € + 36 670 €) et un programme **de travaux de modernisation et de sécurité** des œuvres et des bâtiments (14 000 € + 19 300 €).

Des recettes de 16 300 € sont attendues des partenaires habituels.

Théâtres - Espace Argence : Dépenses 464 100 € - Recettes 89 060 €

Les travaux sur le clos et le couvert des Théâtres de Champagne et de la Madeleine se poursuivent avec une enveloppe de 262 500 € et un financement attendu de **89 060 €**.

Concernant le programme annuel, une enveloppe totale de 201 600 € permettra d'engager des **travaux dans les théâtres** (moquettes, escalier ou encore les sanitaires). S'agissant de l'espace Argence, un relamping est programmé. Une **opération de mise en lumières à la Chapelle Argence** est envisagée afin de valoriser l'équipement aux fins d'exploitation scénique qualitative. Il est également prévu **d'aider les associations par des subventions d'investissements**, notamment aux associations du centre culturel Rachi et du Théâtre de la Madeleine.

Politique des labels : Dépenses : 1 200 €

Cette année, une somme de **1 200 €** permettra l'acquisition de **matériel pédagogique**.

Relations internationales - Promotion du territoire : Dépenses : 5 000 €

Le crédit figurant en investissement est destiné à la maintenance courante des bâtiments du camping municipal.

Monuments historiques - Patrimoine Culturel : Dépenses 366 690 € - Recettes 125 230 €

Les grosses réparations et restaurations en matière de Monuments historiques se concrétiseront essentiellement par deux opérations : l'une sur **Saint-Jean portera sur la restauration des couvertures** des bas-côtés Sud et l'autre sur **Sainte-Madeleine** consistera en une nouvelle tranche de restauration de couverture. Les deux premiers marchés subséquents de l'accord-cadre de **maîtrise d'œuvre pour la restauration de vitraux** seront également menés à bien afin d'engager les premiers travaux nécessaires à la conservation des baies identifiées comme celles devant être le plus rapidement traitées.

Commémorations : Recettes 9 400 €

Seule une recette, liée aux commémorations et provenant des partenaires institutionnels, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) et la Région Grand Est, est inscrite en 2019.

B2 - Santé, Affaires sociales, Solidarité entre les générations

	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	8 388 360	4 226 640	-4 161 720
ACTION SOCIALE	1 006 000		-1 006 000
PETITE ENFANCE	461 730	4 220 140	3 758 410
AINES	68 200	6 500	-61 700
PERSONNEL PERMANENT	6 529 690		-6 529 690
CHARGES INDIRECTES (*)	322 740		-322 740
(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	118 810	30 900	-87 910
PETITE ENFANCE	118 810	30 900	-87 910
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	25 000	0	-25 000
MBAS.10 - REHABILIT. MAISON PETITE ENFANCE DU PARC	25 000		-25 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	93 810	30 900	-62 910
MAAS.51 - MATERIEL-MOBILIER AFFAIRES SOCIALES	30 220	10 020	-20 200
MAAS.52 - MOBILIER MPE - PROGRAMME ERGONOMIE	15 190	5 180	-10 010
MBAS.61 - MODERNISATION BATIMENTS AFFAIRES SOCIALE	48 400	15 700	-32 700

Contexte

Soucieuse de soutenir les Troyennes et les Troyens à des périodes clés, la Ville déploie une politique sociale qui repose sur une action sociale de proximité, une offre de service en faveur des jeunes parents et une attention soutenue en direction des aînés.

La politique d'action sociale de la Ville de Troyes se traduit principalement par la contribution au Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) présent aux côtés des habitants pour accompagner toutes les formes de vulnérabilité. Son service social garantit un accueil quotidien sans rendez-vous à l'Espace Audiffred, effectue des permanences dans les Maisons de Quartier et peut également se déplacer au domicile.

Pour les jeunes parents, la Ville facilite l'accès à l'information des parents et des professionnels avec son Relais Assistantes Maternelles (RAM) et déploie une offre d'accueil familial et collectif répartie sur l'ensemble du territoire avec dix Maisons Petite Enfance (MPE). Fonctionnant en mode multi-accueil, les MPE collectives répondent à la fois au besoin d'accueil régulier (besoins récurrents, constants et connus à l'avance) et aux besoins d'accueil ponctuel. Ce service permet aux jeunes parents de concilier vie familiale et vie professionnelle et sociale, facilite l'accès à la formation et à l'insertion, et contribue au développement et à l'épanouissement des jeunes enfants.

Alors que plus de 55% des plus de 75 ans vivent seuls à leur domicile sur le territoire communal, il est essentiel, outre les actions intergénérationnelles au long cours, de créer des événements festifs dédiés à de moments particuliers.

Objectifs pour 2019

Section de fonctionnement

Action sociale : Dépenses 1 006 000 €

Ce crédit est essentiellement affecté à la **contribution du CMAS** qui s'est aujourd'hui pleinement recentré sur ses missions d'action sociale. La maîtrise des dépenses, résultant de l'optimisation immobilière et de la mutualisation des services supports, permet de maintenir le niveau de service et le soutien aux ménages troyens tant au moyen d'un accompagnement individuel que d'aides financières ou matérielles facultatives.

Les initiatives menées par les **associations**, complémentaires à l'action du CMAS, recevront le **soutien de la Collectivité par le biais des subventions**.

Petite enfance : Dépenses 461 730 € - Recettes 4 220 140 €

Les crédits consacrés aux **Maisons Petite Enfance** et au **Relais Assistantes Maternelles** seront destinés à :

- l'acquisition de petits matériels et fournitures pédagogiques,
- le remplacement du personnel permanent en cas d'absence imprévue,
- l'alimentation (lait infantile et repas),
- l'achat de produits d'hygiène et de soin, de linge et vaisselle,
- les réparations des matériels des offices de réchauffage et lingerie.

Les recettes prévisionnelles sont issues de la participation des familles aux frais d'accueil pour 1 137 000 € et du **soutien financier de la Caisse d'allocations Familiales** (CAF) de l'Aube dans le cadre du **Contrat Enfance Jeunesse et de la Prestation de Service Unique** pour 2 948 140 €. A ceci s'ajoute la **participation financière du Centre Hospitalier Simone Veil** en réponse aux besoins de son

personnel en recherche d'un mode de garde adapté à leurs horaires atypiques pour 135 000 € **soit un total de 4 220 140 €.**

Aînés : Dépenses 68 200 € - Recettes 6 500 €

La Ville poursuit l'organisation de **trois évènements annuels à destination des aînés** qui s'inscrivent dans une démarche globale de prévention et de lutte contre l'isolement : **le Repas de Printemps, la Semaine Bleue et les colis de Noël.**

Ces rendez-vous permettent la construction du lien social et sont des occasions de rencontres et de partage.

Section d'investissement

Petite Enfance : Dépenses 118 810 € - Recettes 30 900 €

Les crédits d'investissement seront consacrés à hauteur de 30 220 € à l'achat de **matériel pédagogique et mobilier** pour le fonctionnement courant des dix établissements.

Par ailleurs, dans un souci constant de mettre à disposition du matériel adapté au personnels sollicités physiquement, 15 190 € seront consacrés au **renouvellement du mobilier ergonomique** (Sièges de sol, ramasse couchettes, plan de change).

Enfin, le programme **d'entretien et de modernisation des bâtiments** (aménagement intérieurs, remplacements de bannes, portes, ventilation ...) représentera, une dépense de 48 400 €.

La majorité de ces investissements sera proposée au financement de la C.A.F. de l'Aube, avec une recette attendue de **30 900 €.**

B3 - Cadre de vie, Développement durable

	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	4 673 280	44 500	-4 628 780
ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE	38 650	8 000	-30 650
ESPACES PAYSAGERS	294 200		-294 200
PROPRETE	237 000		-237 000
PROTECTION ET GESTION ANIMALE	132 500	3 000	-129 500
PERSONNEL PERMANENT	3 924 530		-3 924 530
CHARGES INDIRECTES (*)	46 400	33 500	-12 900
(*)energie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	849 920	12 500	-837 420
ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE	231 920	12 500	-219 420
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	231 920	12 500	-219 420
UB19.01 - SITE MOULIN RAVE/PARC MAHIEU-AMENAGEMENT	47 500		-47 500
EPEV.21 - ECO QUARTIER - AMENAGEMENTS CONNEXES	184 420	12 500	-171 920
ESPACES PAYSAGERS	59 000	0	-59 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	59 000	0	-59 000
MTEV.73 - MAT. TECHNIQUE - ENVIRON. MOYENS TECH.	59 000		-59 000
PROPRETE	348 000	0	-348 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	348 000	0	-348 000
MTEV.72 - MAT. TECHNIQUE - ENVIRONNEMENT G.REPARATIONS	8 000		-8 000
MTEV.73 - MAT. TECHNIQUE - ENVIRON. MOYENS TECH.	125 000		-125 000
MTEV.75 - MAT.TECHNIQUE/AP - ENVIRON. MOYENS TECH.	215 000		-215 000
ENERGIE	211 000	0	-211 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	211 000	0	-211 000
MBEV.61 - MODERNISATION BATIMENTS ENVIRONNEMENT	211 000		-211 000

Objectifs pour 2019

Section de fonctionnement

Environnement - développement durable : Dépenses 38 650 € - Recettes 8 000 €

Les crédits de fonctionnement seront principalement alloués à l'**organisation des événementiels et des animations menées au sein du parc et de la Maison des Maraîchers**. Les grands événements publics (chasse aux œufs, fête du parc des moulins, Halloween) seront reconduits.

La Maison des Maraîchers bénéficie désormais d'une programmation annuelle qui a démarré dès le mois de février 2019. Une grande partie des crédits sera dédiée à

l'organisation de ces animations et aux frais annexes liés à leur fonctionnement (reprographie, communication, matériels pédagogiques, prestations).

Enfin, une partie du budget 2019 a été fléchée pour la maintenance et les analyses d'eau de l'aire de jeux.

Espaces paysagers : Dépenses 294 200 €

Les dépenses concernent principalement **l'entretien des parcs et jardins**, ainsi que la valorisation des **espaces verts** et le fonctionnement de **l'outil de production horticole**. Une part significative est réservée à l'entretien du patrimoine arboré qui comprend environ **13 000 arbres**. Il s'agit des travaux d'abattage, d'élagage, mais également de plantations.

La Collectivité poursuit ses efforts engagés depuis plusieurs années pour lutter contre les parasites et pour procéder au remplacement des buis trop atteints.

Sont par ailleurs prévus des crédits pour l'achat de matériaux, matériels, petits outillage et équipements de protection individuelle pour les besoins du service. Enfin des crédits sont affectés au concours communal de l'Habitat et des Maisons fleuries qui a connu en 2018 un net regain avec les participants en provenance du concours de fleurissement de Troyes Habitat, partenariat reconduit pour 2019.

Propreté : Dépenses 237 000 €

La nouvelle organisation mise en place en septembre 2017 sera cette année en phase de consolidation, et de recherche d'ajustements. Dans ses différentes missions, la **régie diversifie les moyens d'actions**, avec pour objectif de réduire au maximum l'appel à l'externalisation. On peut également noter l'embauche de **six agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)** à temps complet à compter du printemps, pour renforcer la régie (à noter que ces six CAE sont budgétés au sein du secteur Emploi, Commerce, Stationnement).

Le nouveau plan d'action concernant le désherbage de la Ville, effectué en respectant l'engagement **« 0 phyto »**, en est l'exemple, avec un accord-cadre de prestation réduit, une intervention humaine intensifiée, et **une recherche constante de nouvelles techniques et produits respectueux de l'environnement**.

Les opérations « **coup de propre** » sont maintenues au même rythme cette année, avec une participation toujours plus accrue des services de la Ville et une implication plus affirmée des habitants des quartiers concernés.

La collectivité conserve un marché d'insertion portant sur l'entretien des espaces inter-bâties appartenant à la Ville, dans les quartiers des Chartreux, des Sénardes et du Point du Jour, sans distinction et indépendamment de leur statut privé ou public. Elle cherchera également à affirmer cette volonté en développant le recours à l'insertion pour d'autres missions (comme par exemple l'entretien des nombreuses sentes de la ville).

Protection et gestion animale : Dépenses 132 500 € - Recettes 3 000 €

Ce budget concerne, en dépenses et en recettes, le marché de prestation de service sur **la fourrière animale**, reconduit début 2019, et dont le prestataire est la Société Protectrice des Animaux (SPA). Par ailleurs, des crédits sont affectés à la gestion **des populations d'étrangers**, en poursuivant la technique d'effarouchement avec fauconniers testée avec succès en 2018. Des crédits sont également fléchés pour la **maintenance des 5 pigeonniers** installés sur le territoire communal. Enfin, la Ville poursuit ses actions en cours en termes de **régulation de la population animale** (gestion de la population féline errante, régulation des pigeons). Les recettes concernent le remboursement par les propriétaires identifiés des dépenses occasionnées par la reprise des animaux récupérés par la SPA.

Section d'investissement

Environnement - développement durable : Dépenses 231 920 € - Recettes 12 500 €

· *Parc des Moulins* : Dépenses 47 500 €

L'investissement prévu sur 2019 concerne l'amélioration paysagère de l'espace des jeux d'eau qui évolue en faveur du confort et de l'accueil des usagers.

Une partie des crédits est consacrée à l'acquisition de matériaux en vue de la construction d'une pergola qui sera posée en pourtour de l'aire de jeux d'eau. Cet aménagement permettra d'apporter de l'ombre et de concourir à la qualité du site.

L'autre partie des crédits servira à la plantation d'arbres aux abords du parking situé rue Lucien Planson.

Enfin, des arceaux pour le stationnement des vélos seront installés à proximité de la Maison des Maraîchers.

· *Coulée verte éco quartier des Tauxelles* : Dépenses 184 420 € - Recettes 12 500 €

La voie verte de l'éco quartier Chomedey-Tauxelles permettra, à terme, de relier la rue Gaston Billotte à la rue Brocard tout en desservant à la fois le futur éco quartier et les résidences des propriétés existantes voisines. **Espace de vie central, l'aménagement de la coulée verte sera finalisé en 2019** avec la construction du deuxième tronçon de voie verte et la végétalisation de l'ensemble de ses abords.

Espaces paysagers : Dépenses 59 000 €

Les investissements prévus sur ce service concernent l'acquisition d'une série de pots pour la place Jean Jaurès, la modernisation de l'outil de travail des serres, la réalisation du jardin de la Maison de l'outil et l'achat de divers matériels électriques.

Propreté : Dépenses 348 000 €

Il est prévu cette année de continuer à renouveler le parc de matériel de la régie, en prenant en compte les évolutions des prochaines années.

L'acquisition d'un camion de lutte contre les pollutions visuelles est prévue afin de remplacer un matériel de plus de 10 ans, obsolète et régulièrement immobilisé pour panne.

Une laveuse devra être remplacée, avec un gabarit plus adapté aux besoins réels. Elle sera de plus petit volume, idéal pour le centre-ville, avec un système haute et basse pression permettant de gérer au **plus juste l'utilisation de l'eau**.

Les différents investissements, ainsi que la nouvelle organisation, nous imposent d'ajuster d'une année sur l'autre les moyens nécessaires, nous amenant à ne pas forcément remplacer une machine à l'identique, mais plutôt à amener une juste réponse à un réel besoin.

Energie : Dépenses 211 000 €

Un programme d'investissement porté par le service ENERGIE concernera les projets suivants :

- **Piscine des Chartreux** : mise en place d'un dispositif de récupération des calories et eaux de bassin, et mise en place de pompes à débit variable (30 000 € d'économie attendu annuellement)
- **Hôtel de Ville** : remplacement de la climatisation de la salle Autocom
- **Télé-relève des compteurs d'eau** : équipement de nouveaux compteurs
- **Chaufferies** : raccordement au réseau IP des régulations de chauffage
- **Parc Privé** : remplacement de 8 chaudières murales dans différents logements
- **Maisons petite enfance**: climatisation de locaux
- **Groupe scolaire Millard** : enlèvement de la cuve à fioul.

En complément, la Collectivité poursuivra ses investissements, aux côtés des exploitants (COFELY et IDEX) sur les installations qu'ils portent sur le programme pluriannuel du marché d'exploitation et au titre de la prestation P3 (plan de modernisation des matériels de chauffage et d'efficacité énergétique). Les opérations importantes en 2019 concernent le remplacement des chaudières **de l'Hôtel de Ville, du restaurant Charles Thibault et des écoles élémentaires Diderot 1 et Jules Ferry.**

B4 - Voirie, Circulation, Sécurité et accessibilité dans les ERP, Hygiène et santé publique

	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	3 798 640	166 590	-3 632 050
SECURITE ET ACCESSIBILITES DANS LES ERP	7 100	51 090	43 990
SERVICE COMMUNAL HYGIENE ET SANTE	20 950		-20 950
VOIRIE	50 000		-50 000
REGIE ESPACES PUBLICS	165 500	108 000	-57 500
SIGNALISATION - CIRCULATION	1 017 900		-1 017 900
REGULATION TRAFIC	58 750	7 500	-51 250
PERSONNEL PERMANENT	2 478 440		-2 478 440
INVESTISSEMENT	3 932 700	20 000	-3 912 700
SECURITE ET ACCESSIBILITES DANS LES ERP	39 000	20 000	-19 000
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	20 000	20 000	0
ST1 4,01 - TRAVAUX OFFICE COMPTE DE TIERS	20 000	20 000	0
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	19 000	0	-19 000
MASA.51 - MATERIEL-MOBILIER SECURIT ACCESSIBILITE	19 000		-19 000
PROGRAMME VOIRIE	2 618 200	0	-2 618 200
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	790 000	0	-790 000
EPEP.44 - RECONSTRUCTION RUE PIERRE MURARD	790 000		-790 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	1 828 200	0	-1 828 200
EPEP.91 - VOIRIE - TRVX VOIRIE ET SIGNALISATION	1 528 200		-1 528 200
EPEP.90 - VOIRIE - TRVX SUR OUVRAGES D'ART	300 000		-300 000
REGIE ESPACES PUBLICS	302 300	0	-302 300
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	302 300	0	-302 300
EPEP.94 - VOIRIE - CONFORM. PARC DEFENSE INCENDIE	12 500		-12 500
MTEP.73 - MAT. TECHNIQUE- ESPACES PUBLICS / REGIE	2 200		-2 200
MTEP.75 - MAT.TECHNIQUE/AP- ESPACES PUBLICS/REGIE	152 400		-152 400
MTEP.78 - MAT. TECH. - INSTALLATIONS DE VOIRIE	135 200		-135 200
SIGNALISATION - CIRCULATION	923 200	0	-923 200
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	222 700	0	-222 700
SUEP.10 - MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC - LED	222 700		-222 700
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	700 500	0	-700 500
MTEP.73 - MAT. TECHNIQUE- ESPACES PUBLICS / REGIE	50 500		-50 500
SUEP.91 - SUBVENTIONS ECLAIRAGE PUBLIC/VOIRIE	650 000		-650 000
REGULATION TRAFIC	50 000	0	-50 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	50 000	0	-50 000
EPEP.92 - VOIRIE - MISE CONFORMITE CARREFOURS /FEUX	50 000		-50 000

Objectifs pour 2019

Section de fonctionnement

Sécurité et accessibilité dans les ERP : Dépenses 7 100 € - Recettes 51 090 €

La quasi-totalité des crédits de ce secteur correspond aux **frais d'expertise nécessaires et à la charge de la Ville dans la cadre du déclenchement de procédures relatives aux immeubles menaçant ruine** (5 000 €). 1000 € sont fléchés pour assurer les opérations courantes de maintenance des 20 défibrillateurs actuellement en service au sein des bâtiments municipaux.

Les recettes correspondent quant à elles aux **produits de l'immobilisation de barrières et éléments de sécurisation** lors de procédures de mise en sécurité.

Service Communal d'Hygiène et de Santé : Dépenses 20 950 €

Ces crédits de fonctionnement sont consacrés en majorité aux différentes **analyses obligatoires** dans les établissements de la collectivité, comme la recherche de légionnelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire, la dératisation et la désinsectisation.

Voirie : Dépenses 50 000 €

Des crédits en fonctionnement sont affectés pour 2019 aux opérations de **remise en état des garde-corps** situés rues de Gournay et de la Planche des Prés.

Régie Espaces Publics : Dépenses 165 500 € - Recettes 108 000 €

Les dépenses inscrites concernent la **gestion et l'entretien de la voirie** à travers l'achat des matériaux et fournitures nécessaires au fonctionnement des Services (enrobés, bordures, béton, concassés,...) ainsi que l'entretien du patrimoine de protection incendie.

Les recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, de la vente des pavés et des contrats de viabilité hivernale.

A noter que, suite à la fin du marché de mobilier urbain qui est arrivé à expiration fin 2018 et qui concerne les abris voyageurs, les différents mobiliers et colonnes

d'affichage, ainsi que les sanitaires publics, le nouveau contrat d'une durée de 15 ans n'occasionne ni dépenses ni recettes pour la collectivité, l'équilibre financier du prestataire étant établi au travers des contrats publicitaires que ce dernier placera.

Signalisation-Circulation : Dépenses 1 017 900 €

Les dépenses de cette direction englobent les activités de trois services.

Le service éclairage public bénéficie aujourd'hui d'une baisse importante de ses dépenses, tant sur les dépenses d'énergie que sur les actions de maintenance. Les investissements faits sur le renouvellement des installations d'éclairage public et la baisse des puissances installées permettent d'afficher une réduction de consommation de 70% et 67% d'économie sur la maintenance des équipements.

Le chantier se poursuit en 2019 avec le remplacement de 1200 luminaires à sources à incandescences sur l'ensemble des 6 zones que compte la ville.

Le service signalisation a en charge la réfection des différents marquages routiers, (Signalisation horizontale), l'installation et la maintenance des panneaux polices (signalisation verticale). Cette activité est en augmentation constante, due à la création de nouveaux parcours cyclables, l'expérimentation de passages piétons en 3D, la mise en conformité (bande éveil vigilance) de signalisation d'intérêt local et l'accompagnement signalétique de manifestations et travaux.

Le service intervient également sur la préparation, la pose/dépose des illuminations de Noël, et la maintenance.

Le service Système d'Information Géographique (SIG) a en charge la mise à jour cartographique de plusieurs centaines de kilomètres de réseaux pour lesquels la ville de Troyes est exploitante (environ 300 -350 km).

L'objectif est de détecter les réseaux et de les reporter sur le SIG afin d'être en mesure de répondre aux Déclarations de projet de Travaux et aux déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DT/DICT) dans la classe de précision A.

La gestion des DT/DICT se fait à l'aide d'une Plateforme d'Aide à la Déclaration (PAD).

Le service fait appel également à un prestataire privé extérieur dans le cadre d'un marché public pour certains relevés complexes, nécessitant l'usage d'un matériel spécifique.

Les autres dépenses sont liées à des contrats de maintenance et l'achat de consommables spécifiques à l'activité.

Régulation du trafic : Dépenses 58 750 € - Recettes 7 500 €

Le budget alloué à ce service participe à la prise en charge des actions de maintenance préventive et curative des différents équipements à la charge du service, tels que les équipements de signalisation tricolore, les bornes de contrôle d'accès, les bornes de stationnement minute ainsi que la gestion de divers contrats de maintenance annuels d'équipements spécifiques.

Section d'investissement

Sécurité et accessibilité dans les ERP : Dépenses 39 000 € - Recettes 20 000 €

19 000 € sont fléchés afin de poursuivre les engagements pris par la collectivité dans le cadre du déploiement du **Plan Communal de Sauvegarde et de l'accueil de population lors d'évènements majeurs**. En 2019, un nouveau barrage anti-inondation et des lits picots seront acquis en sus du renouvellement du matériel répertorié dans le cadre des **Plans Particuliers de Mise en Sûreté**. Le programme pluriannuel d'acquisition de défibrillateurs en vue d'équiper les bâtiments municipaux se poursuit également. S'ajoutent à cela des opérations pour compte de tiers liées aux travaux d'office réalisés dans le cadre des procédures relevant du pouvoir de police spéciale du Maire dans la lutte contre l'habitat indigne notamment (20 000 € en dépenses et en recettes).

Programme voirie : Dépenses 2 618 200 €

En opération spécifique sont prévus les travaux de reconstruction de la rue **Pierre Murard** pour un montant de dépenses estimé à 790 000 €.

En matière de programmes annuels, en 2019 un crédit de 1 528 200 € permettra notamment la réfection des rues suivantes : **rue de Gournay** (entre la rue Fortier et le mail des Charmilles), **rue Alexandre du Sommerard**, **rue Delaunay** (entre la rue de la Paix et la rue de Preize), **boulevard Delestraint** (entre la rue des Gayettes et la rue de la Mission), **avenue des Lombards** (entre la rue du 8 mai 1945 et la rue Gustave Masson).

Un budget de 300 000 € est dédié aux **ouvrages d'art** et concerne notamment les travaux de reprise du pont des Martyrs de la Résistance ainsi que des études en vue de travaux à venir sur les ponts Philbois et Simart.

Régie des Espaces Publics : dépenses 302 300 €

Le programme de **remplacement des installations de voirie** se poursuit avec l'acquisition de potelets, ainsi que la remise à niveau du parc de défense incendie. Il est également prévu l'achat d'un ponton flottant avec garde-corps, d'une benne amovible, de barrières de type « Héras » et divers matériels nécessaires au fonctionnement du service. Des crédits sont également prévus pour la remise en état de l'éclairage de la fontaine de la place Jean Jaurès.

Les dépenses concernent également l'**achat d'un poids lourd et d'une trémie de salage ainsi qu'un utilitaire léger en plateau.**

Signalisation - Circulation : Dépenses 923 200 €

Les crédits d'investissement prévus en 2019 sur l'**éclairage** permettront principalement de finaliser le renouvellement du parc d'éclairage public et ainsi de terminer un projet initié en 2015 permettant **un éclairage public 100% LED à l'horizon 2020.**

L'achat d'un matériel d'aiguillage par le service SIG est également envisagé : cet outil permet de souffler ou aspirer une ligne d'aiguillage dans un fourreau à l'aide d'un compresseur. Face aux nombreux projets d'extension de réseaux cet outil facilitera la mise en œuvre d'aiguilles pour le passage de fibre optique, mais également l'outil « Détectop » permettant la détection de fourreaux pour le renseignement et la mise à jour de la base de données SIG.

Régulation du trafic : Dépenses 50 000 €

Les crédits seront consacrés dans leurs majeures parties au remplacement des mobiliers de signalisation tricolore vétustes ainsi qu'au renforcement des zones de comptage dans le but d'apporter des améliorations significatives dans les stratégies de régulation du trafic.

B5 - Vie citoyenne, Démographie et Elections			
	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	3 399 530	430 090	-2 969 440
DEMOGRAPHIE - ELECTIONS - CIMETIERE	12 900	130 670	117 770
DEMOGRAPHIE	5 000	44 970	39 970
ELECTIONS	1 000	15 700	14 700
CIMETIERE	6 900	70 000	63 100
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	53 650	299 420	245 770
CONSEILS DE QUARTIERS ET VIE QUOTIDIENNE	20 200	44 000	23 800
ESPACES INTER GENERATIONNELS	33 450	255 420	221 970
PERSONNEL PERMANENT	3 319 860		-3 319 860
CHARGES INDIRECTES (*)	13 120		-13 120
(*)energie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	530 500	248 110	-282 390
CIMETIERE	30 000	0	-30 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	30 000	0	-30 000
MBSH.60 - MODERNISATION CIMETIERE SERV. HABITANTS	30 000		-30 000
CONSEILS DE QUARTIERS ET VIE QUOTIDIENNE	500 000	248 110	-251 890
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	500 000	248 110	-251 890
MBSH.11 - VASSAULES/CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	500 000	248 110	-251 890
ESPACES INTER GENERATIONNELS	500	0	-500
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	500	0	-500
MBSH.61 - ETS DE PROXIMITE/ TRAVAUX DE MAINTENANCE	500		-500

Contexte

La Ville assure les missions indispensables à ses habitants : **état civil, recensement, élections, gestion des concessions funéraires...**

Traditionnellement réalisées dans les Hôtels de Ville, ces missions répondent à des questions du quotidien et ont vocation, chaque fois que cela est possible, à être réalisées au plus près du domicile des Troyennes et des Troyens.

Dans cette optique, la Ville de Troyes a, au fil des opérations de rénovation urbaine et de requalification, **doté les différents quartiers d'équipements facilitant l'accès aux services municipaux.**

Prenant appui sur ces équipements, elle a également développé des services **favorisant les échanges entre les différentes générations.**

Ainsi, les **quatre maisons de quartiers et six espaces intergénérationnels** répartis sur le territoire communal, constituent aujourd'hui les points d'ancrage du dialogue et du lien avec et entre les habitants.

Pour parfaire le maillage actuel, les travaux de **construction d'un équipement dans le quartier des Vassales débuteront en 2019** (l'ancien lieu de réunion ayant été démoli fin 2018).

La structuration de l'offre de service et l'adaptation aux attentes des habitants continuera de prendre appui sur les rencontres régulières au sein des quartiers, par le biais des réunions « Mieux Vivre Ma Ville », la déclinaison de commissions au sein des Conseils de Quartier et l'association de ses membres aux projets structurants, ainsi que le soutien à la création de Conseils citoyens à l'instar du travail d'accompagnement mené sur Jules Guesde.

Objectifs pour 2019

Section de fonctionnement

Démographie - Elections - Cimetière : Dépenses 12 900 € - Recettes 130 670 €

Ce secteur assure en grande majorité des **missions exercées au nom de l'Etat**.

Après la prise en charge, les années précédentes, du transfert de certaines compétences, il s'agit cette année d'assurer la **mise en œuvre du répertoire électoral unique** en lien avec les services de l'état, et de se consacrer à l'organisation des élections européennes.

La majorité des crédits du secteur démographie est consacrée à l'achat de matériel lié aux missions d'officier d'état civil (livrets de familles, registres).

Le budget du secteur cimetière permet d'assurer la prise en charge obligatoire des obsèques des personnes décédées sans famille ni ressources.

Les dépenses pour le secteur élections sont consacrées à l'organisation matérielle des **prochaines élections européennes**. Cette ligne n'intègre pas le coût majoritaire du personnel intervenant dans les bureaux de vote.

Les recettes issues des ventes de **concessions funéraires sont estimées à 70 000 €**. Les autres recettes de fonctionnement sont issues des dotations de l'Etat (dotation de recensement, gestion des cartes nationales d'identité / passeports).

Equipements de proximité : Dépenses 53 650 € - Recettes 299 420 €

En matière de relations avec les habitants, au quotidien, cinq coordinateurs de quartier **favorisent la participation des habitants pour les rendre acteurs de leurs quartiers**. Cette démarche se traduit notamment au travers des Conseils de Quartier ou Citoyens, de la mobilisation des habitants, dont l'expertise d'usage est indispensable à la construction des actions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité mais également par les initiatives des habitants et associations : fête des voisins, journée citoyenne, fête de quartier...

Grâce aux treize agents de proximité, **les services administratifs se rapprochent de l'usager et agissent comme un guichet unique** qui permet aux habitants de faire nombre de leurs démarches au plus proche de leur domicile (inscription scolaire, état civil,...), obtenir l'information, signaler un incident rencontré sur la voie publique, louer une salle....

En matière d'animation de la vie sociale, les Espaces Intergénérationnels, dont quatre sont labellisés centre social, **facilitent l'intégration des habitants dans la vie collective et citoyenne, participent au développement des liens sociaux et de la cohésion sociale** du territoire et stimulent la participation des usagers. Au-delà de l'offre d'animation à laquelle souscrivent chaque année environ 800 Troyennes et Troyens, ces structures mobilisent les partenaires pour répondre aux besoins identifiés et proposent des temps d'écoute, de dialogue et d'information. Après le développement des informations à destination des jeunes notamment grâce au point information jeunesse et la participation au dispositif promeneurs du net, l'année 2019 mettra l'accent sur le développement des informations santé.

Les **dépenses prévisionnelles** estimées à 53 650 € ne comprennent pas les charges de personnel municipal et correspondent aux frais de boîlage, petites réparations des matériels et espaces loués, matériel et fournitures d'activité, prestations de services pour la sécurisation et l'animation de temps festifs et actions spécifiques, location de minibus pour les activités à destination des adolescents notamment ainsi qu'au subventions aux associations. Ces dépenses se répartissent à hauteur de

20 200 € pour le secteur Conseils de quartier et vie quotidienne et 33 450 € pour les Espaces Intergénérationnels.

Les **recettes prévisionnelles** estimées à **299 420 €** proviennent des locations de salles des Maisons de quartiers (44 000 €), des adhésions et inscriptions aux activités dans les espaces intergénérationnels et des participations des partenaires institutionnels (CAF, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), Agence Régionale de Santé (ARS)) pour un montant global de 255 420 €.

Section d'investissement

Cimetière : Dépenses 30 000 €

Le volet annuel d'investissement permettra d'installer de nouveaux enfeus pour l'inhumation des personnes indigentes, et de réaliser les travaux de reprise des concessions en état d'abandon.

Conseils de quartiers et vie quotidienne : Dépenses 500 000 € - Recettes 248 110 €

Les dépenses de ce secteur portent sur la construction **d'une salle polyvalente dans le quartier des Vassaules**. Adossée au bâtiment qui abrite actuellement l'accueil de loisirs, cette construction permettra de répondre aux besoins des habitants, l'expression des initiatives associatives et le développement de l'offre de service des Espaces Intergénérationnels. Les recettes enregistrent les différents co-financements obtenus (Etat, Région, Département, TCM). Ainsi, les crédits de paiement 2019 s'élèvent à **500 000 €** en dépenses et à **248 110 €** en recettes.

Espaces Intergénérationnels : Dépenses 500 €

Il s'agit pour ce secteur de petits travaux de maintenance.

B6 - Urbanisme, Secteur sauvegardé et Rénovation urbaine

	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 823 270	1 324 020	-499 250
URBANISME	296 210	53 400	-242 810
POLE URBANISME	9 510		-9 510
SECTEUR SAUVEGARDE	189 600	40 900	-148 700
GESTION DES SOLS	97 100	12 500	-84 600
PATRIMOINE COMMUNAL	403 660	1 270 620	866 960
PERSONNEL PERMANENT	1 014 080		-1 014 080
CHARGES INDIRECTES (*)	109 320		-109 320
(*)energie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	1 733 900	2 470 850	736 950
URBANISME	1 227 900	540 850	-687 050
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES liées à des dispositifs nationaux</u>	762 900	440 850	-322 050
ETUR.12 - VOIRIE ABORDS TAUXELLES	12 000		-12 000
ETUR.20 - NPNRU JULES GUESDES - ETUDES	30 000		-30 000
EPEP.37 - PLANCHE CLEMENT - AMENAGT VOIRIES DIVERS	720 900	440 850	-280 050
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	115 000	0	-115 000
EPUR.99 - RACCORDEMENT RESEAUX P/PERMIS CONSTRUIRE	105 000		-105 000
ETUR.50 - ETUDES URBANISME - RENOVATION URBAINE	10 000		-10 000
<u>PATRIMOINE DANS LE BOUCHON DE CHAMPAGNE</u>	350 000	100 000	-250 000
SUUR.10 - SUBV SECT SAUVEGARDE (A PARTIR DE 2012)	100 000		-100 000
SUUR.30 - SUBVENTION OPAH RU - PROG 2012/2017	250 000	100 000	-150 000
PATRIMOINE COMMUNAL	506 000	1 930 000	1 424 000
<u>CESSIONS</u>	0	1 925 000	1 925 000
024 - Produits des cessions d'immobilisations		1 925 000	1 925 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	506 000	5 000	-501 000
AQUR.52 - ACQUISITIONS FONCIERES (terrain-bâtit)	223 000		-223 000
MBUR.61 - MODERNISATION BATIMENTS PATRIMOINE	235 000		-235 000
MBUR.64 - DEMOLITIONS PATRIMOINE FONCIER	43 000		-43 000
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	5 000	5 000	0
BUDGET ANNEXE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE	547 000	547 000	0
FONCTIONNEMENT	547 000	547 000	0
Acquisitions	547 000		-547 000
Cessions		547 000	547 000
INVESTISSEMENT	0	0	0
Avance du Budget principal			0

Contexte

L'année 2019 sera l'année de la **mise en place des outils réglementaires** : nouveau Règlement Local de Publicité (RLP), modifications du Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur (PSMV) et du Plan local d'Urbanisme (PLU), approbation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), ainsi que le démarrage

d'opérations d'aménagement (Renouvellement urbain, Eco quartier, études urbaines...) soutenues par le dispositif Action Cœur de Ville.

Ainsi, le RLP est désormais opérationnel (approuvé fin 2018) et une première modification du PSMV (approuvé fin 2017) est à envisager pour quelques ajustements. Par ailleurs, le PLU devra également être mis à jour et quelques règles seront modifiées. Enfin, l'extension et l'actualisation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur la protection du patrimoine industriel, qui mutera en AVAP, est également un objectif et la phase de concertation publique est en cours.

Dans le bouchon de Champagne et de manière opérationnelle, **la 4^{ème} OPAH RU** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain), est prolongée jusqu'en avril 2020 et les objectifs sont atteints avec près de 70 dossiers traités et 270 logements depuis 2012. La prolongation coïncide également avec le calendrier opérationnel du **PNRQAD** (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) qui se poursuit jusqu'en avril 2019 et **l'ORI** (Opération de Restauration Immobilière – 3 400 m² d'habitat dégradé ciblés). Sur 2019 et dans le cadre du budget annexe, l'ORI poursuit le programme d'acquisition d'immeubles pour 320 000 €, couvre les frais divers de portage immobilier pour 22 000 € et enfin finance pour 205 000 € les études et travaux préparatoires à la reprogrammation et au recyclage des immeubles acquis. Elle devrait par ailleurs enregistrer les premières recettes de cession. Les premiers permis de construire (immeubles ORI maîtrisés par la Ville) seront finalisés cette année avec les différents maîtres d'œuvre pour un recyclage des biens par des promoteurs publics ou privés.

La reconquête du centre-ville est parfaitement relayée par la nouvelle convention **Action Cœur de Ville**, signée le 27/06/2018 avec l'Etat et de nombreux partenaires, qui vise à aider 222 villes moyennes en France sur la période 2018/2022. Plusieurs domaines (selon 5 axes définis) sont couverts : **retrouver de l'attractivité dans les centres villes, soutenir les petits commerces, faciliter l'accès aux équipements, prolonger la requalification urbaine, agir sur les mobilités** notamment entre la périphérie et le Centre-ville... Enfin, la mutation de grands patrimoines changera l'image de la Ville tels que la requalification de la Bourse du travail (bail avec la Ville), la reconversion de l'ancienne gendarmerie en hôtellerie, l'évolution de l'immeuble « FNAC » ou encore l'acquisition sur fin 2019 de la Clinique des Ursulines

par Troyes Champagne Métropole (TCM) afin de réaliser une Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire (MSPU).

Dans les quartiers de la Politique de la Ville et grâce aux financements de l'ANRU, les dernières démolitions ont été réalisées sur le quartier « Planche Clément » et les premières réhabilitations ont été engagées par Troyes Habitat. La requalification des espaces publics est en cours d'étude et les travaux seront lancés à partir de 2020. Sur le **quartier Jules Guesde**, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'étude urbaine et les choix programmatiques ont été arrêtés et la signature de la convention d'objectifs pour 5 ans avec l'Etat et les partenaires sera réalisée cette année. Le programme porte désormais sur la démolition de plus de 600 logements, la **reconstruction d'un patrimoine privé et diversifié pour contribuer à la mixité sociale du quartier et la construction de divers équipements publics** ou privés, la recomposition du parc social à 80%. Côté équipements, il sera programmé une piscine, une crèche, un nouveau groupe scolaire, un espace intergénérationnel. Le dispositif **Action Cœur de Ville** financera ainsi **une étude de programmation** relative à ces équipements et à leur mode de gestion, et également **des espaces publics** pour l'Ecoquartier Chomedey/Tauxelles et **une étude de programmation urbaine sur le site Absorba Poron**, avenue Martyrs de la résistance dont la ville doit se rendre propriétaire en fin d'année. Ainsi, ces trois quartiers en devenir (J. Guesde, Chomedey/Tauxelles, Martyrs de la Résistance) permettront à la ville d'accueillir de **nouveaux habitants et de faciliter le parcours résidentiel en cœur d'agglomération**.

Enfin, la collectivité est très impliquée dans la définition des outils de programmation urbaine à l'échelle communautaire ; Plan Local de l'Habitat (PLH), étude OPAH intercommunale, Plan de Déplacements Urbains (PDU), charte commerciale, réflexion Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Plan climat, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), pôle métropolitain Sens-Troyes-Chaumont... qui auront un impact à court ou moyen terme sur les outils et les programmes d'investissements mis en place à l'échelle communale dans les années à venir.

Objectifs pour 2019

Section de fonctionnement

Urbanisme : Dépenses 296 210 € - Recettes 53 400 €

Pour un budget de 189 600 € sur le secteur sauvegardé, la **valorisation du centre historique**, axe fort de la politique municipale, se poursuit avec **l'ingénierie de l'OPAH RU** confiée depuis mai 2017 au bureau du Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) de Troyes, les études dendrochronologiques et chromatiques, l'élaboration de fiches techniques pour les particuliers, l'animation de l'ORI pour un montant de 165 000 €. S'ajoute à cela, l'intervention des architectes-conseils pour 23 000 €. Côté recettes, les dispositifs OPAH RU et ORI génèrent des subventions de l'Etat et de la Région à hauteur de 40 900 €.

L'évolution des outils réglementaires (modification approbation...) nécessiteront des frais d'études complémentaires et des frais de reprographie.

En matière de gestion des sols, l'instruction des actes ADS (hors bouchon de Champagne), réalisée depuis juillet 2015 par le service commun ADS de Troyes Champagne Métropole, représente une somme de 64 000 € en légère hausse en raison d'une augmentation des dossiers à traiter depuis 2017. Par ailleurs, la collectivité s'appuie sur l'expertise de 3 architectes-conseils intervenant à tour de rôle sur l'ensemble du territoire communal, soit une dépense annuelle de 3 100 € à l'échelle de la Direction de l'urbanisme.

Enfin, pour préparer les quartiers de demain, l'étude urbaine sur la reconversion du site « Absorba Poron » de 30 000 € sera cofinancée par l'Etat et la Banque des Territoires au titre d'Actions Cœur de Ville à hauteur de 50% de subventions. Le budget du service Gestion des sols s'élève ainsi à 97 100 € au total.

Patrimoine communal : Dépenses 403 660 € - Recettes 1 270 620 €

La gestion du parc immobilier de la collectivité, occasionne des dépenses de maintenance et des charges inhérentes au bon entretien des locaux concernés. Ce même secteur encaisse **1 270 620 €** de revenus des immeubles mis à disposition de tiers, montant à mettre au crédit de la démarche entreprise depuis plus d'une

décennie pour rationaliser et accroître l'efficacité de la gestion locative et patrimoniale.

Section d'investissement

Urbanisme : Dépenses : 1 227 900 € - Recettes 540 850 €

Le budget 2019 se décompose en 3 parties qui sont :

- **Les opérations spécifiques liées à des dispositifs nationaux** sur le renouvellement urbain avec la fin du PNRQAD (Programme National des Quartiers Anciens Dégradés), le quartier NPRU Jules Guesde, la rénovation urbaine Planche Clément, et les actions financées pour partie par Action Cœur de Ville. Pour le NPRU Jules Guesde, il s'agit de l'étude de programmation des futurs équipements publics pour un montant fléché de 30 000 €. Les investissements sont portés par TCM dans le cadre de ses compétences. Le dispositif Actions Cœur de Ville permettra de financer les études (12 000 €) et les espaces publics paysagers (parcs de stationnement) de l'Eco quartier, ainsi qu'une nouvelle étude sur le site Absorba Poron...

Par ailleurs, il est prévu la requalification de la rue de la Planche Clément dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier, après démolition des derniers immeubles. Les crédits inscrits (dépenses 720 900 € - recettes 440 850 €) sont dédiés à la réalisation d'une première phase de travaux qui concernent la rue de la Planche Clément. La rue Marguerite Bourgeoys et la rue Neuve des bains seront traitées en 2020.

- **Les programmes annuels** notamment liés au renforcement des réseaux publics (ENEDIS, eau...) suite à la délivrance des autorisations du droit des sols (permis de construire ou d'aménager...) pour un montant de 105 000 €. Par ailleurs, il convient de financer la mise à jour ou les modifications des documents d'urbanisme en vigueur (AVAP, PLU..) pour un montant de 10 000 € comprenant divers frais ; reprographie, enquêtes publiques, annonces dans la presse...

- **Les programmes liés au patrimoine dans le Bouchon de Champagne** avec la reconduction du dispositif d'aide à la restauration architecturale et patrimoniale qui dispose d'une enveloppe stable de 100 000 €. Le dispositif OPAH RU est prolongé jusqu'en 2020 (après la signature d'un avenant de prolongation de 2 ans) en

attendant un prolongement du dispositif sur 2022 grâce à la convention Action Cœur de Ville et la définition de la nouvelle Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) définie par la loi ELAN. Le positionnement de la Région Grand Est à travers le Fonds Commun d'Intervention (FCI) est à confirmer pour cette prolongation. Les crédits de paiement 2019 sont de 250 000 € en dépenses et de 100 000 € en recettes, au travers de la subvention de la Région à hauteur de 40 %.

Patrimoine communal : Dépenses 506 000 € - Recettes 1 930 000 €

Les efforts de modernisation du patrimoine entrant dans le domaine privé mis à disposition de la collectivité se poursuivent (235 000 €) consistant en des **rénovations et des améliorations au regard de l'impact énergétique** des locaux concernés. Par ailleurs, des **acquisitions foncières** à hauteur de 223 000 € sont inscrites afin d'accompagner les différentes politiques urbanistiques de la collectivité, ainsi qu'une enveloppe de 43 000 € pour des **démolitions de bâtiments** devenus inutiles et pour lesquels aucune réutilisation n'est possible.

La Collectivité signera au printemps la cession d'une partie du Domaine de Menois (880 000 €), et plusieurs biens inutilisés seront mis en vente concomitamment, ce qui permet d'envisager des **recettes totales à hauteur de 1 925 000 €**.

Budget Annexe Opération de Restauration Immobilière

Section de fonctionnement

Dépenses 547 000 € - Recettes 547 000 €

Sur 2019, ce budget annexe poursuit le programme d'acquisition d'immeubles pour 320 000 €, couvre les frais divers de portage immobilier pour 22 000 € et enfin finance pour 205 000 € les études et travaux préparatoires à la reprogrammation et au recyclage des immeubles acquis. Il devrait par ailleurs enregistrer les premières recettes de cession.

B7 - Requalification des espaces publics et Déplacements urbains

	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	98 580	0	-98 580
PERSONNEL PERMANENT	98 580		-98 580
INVESTISSEMENT	4 711 580	2 349 100	-2 362 480
AMENAGEMENT	4 711 580	2 349 100	-2 362 480
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	4 606 580	2 349 100	-2 257 480
EPEP.31 - REQUALIFICATION PLACE SAINT PIERRE	150 000	80 000	-70 000
EPEP.35 - REQUALIFICATION PLACE DE LA TOUR/ABORDS	1 342 650	623 000	-719 650
EPEP.28 - OUVRAGE SOUTÈNEMENT CANAL NERVAUX	600 000		-600 000
EPEP.39 - REQUALIFICATION QUARTIER TURENNE	1 810 000	610 600	-1 199 400
EPEP.43 - REQUALIFICATION ABORDS HALLES	300 000	935 220	635 220
SUEP.31 - ECLAIRAGE PUBLIC POLE GARE	230 530	100 280	-130 250
EPEP.38 - AMENAGT QUAI ABATTOIR ET BERGES - PNRQAD	80 000		-80 000
EPEP.09 - AMENAGEMENTS JARDIN DU BEFFROY	50 000		-50 000
EPEP.16 - CREATION JARDIN JUVENAL DES URSINS	43 400		-43 400
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	105 000	0	-105 000
EPEP.89 - TRVX VOIRIE REQUALIFIEE - MAINTENANCE	105 000		-105 000

Contexte

En accompagnement des actions menées en matière d'urbanisme et de voirie, le secteur Requalification des Espaces Publics verra en 2019 notamment s'achever les travaux de requalification du quartier de la place de la Tour, se poursuivre les travaux sur le quartier Turenne et se réaliser les travaux de requalification du parvis des Halles. Par ailleurs des réflexions seront engagées sur le secteur République/Argence/De Gaulle en centre-ville.

Objectifs pour 2019**Section d'investissement**

Concernant les **travaux de requalification** pour **4 711 580 €** en dépenses et **2 349 100 €** en recettes), le budget 2019 portera sur les opérations spécifiques suivantes :

- **Clôture de l'opération de requalification de la place Saint Pierre Parvis de la cathédrale** (150 000 € en dépenses et 80 000 € en recettes) avec le paiement du solde des travaux de requalification de la Place et poursuite des réflexions autour de

la mise en place d'une œuvre au droit du Musée d'Art Moderne ayant vocation à faire le lien entre la cathédrale et ce musée.

- **Achèvement des travaux sur le Quartier de la place de la Tour** (1 342 650 € en dépenses, 623 000 € en recettes) avec une intervention au droit du pont de la Tour par l'aménagement d'une placette.

- Par ailleurs, à la suite de l'effondrement du mur longeant l'EPHAD St Vincent de Paul, dans le quartier de la place de la Tour, il est prévu **la reconstruction de ce mur le long du canal de Nervaux** (600 000 € en dépenses).

- **Poursuite des travaux de requalification du quartier Turenne/Viardin/Trinité** (1 810 000 € en dépenses, 610 600 € en recettes). Après le traitement de la rue Turenne en 2018, 2019 verra la requalification de la rue Viardin et la création d'une placette rue du général Saussier (entre la rue de la Trinité et la rue Turenne). La rue de la Trinité fera l'objet d'interventions de la part des concessionnaires de réseaux cette année pour des travaux de voirie qui se poursuivront en 2020.

- **Requalification du parvis des Halles** (300 000 € en dépenses, 935 220 € en recettes) : après la reprise des grilles de ventilation du parking, c'est le parvis situé entre la rue de la République, la rue Claude Huez et la rue du général de Gaulle qui fera peau neuve en retrouvant un espace libéré du local commercial de la TCAT et des sanisettes. En complément, l'émergence du parking des Halles situé face au bâtiment abritant la FNAC fera l'objet d'un traitement qualitatif tout en conservant sa fonctionnalité sécuritaire d'évacuation de secours. Ces travaux auront lieu au 1^{er} semestre 2019. Les sommes inscrites en dépenses correspondent aux crédits restant à engager sur 2019 (une somme de 1 074 000 €, étant reportée de l'exercice 2018 relative aux engagements constatés au 31/12/2018). En recettes, il s'agit de la totalité des financements à recevoir sur le programme.

- **Projet de requalification du quartier de la gare** : 230 530 € en dépenses et 100 280 € en recettes pour des travaux sur l'éclairage public à réaliser en accompagnement des aménagements des espaces publics.

- **Réflexion sur les secteurs berges et centre-ville** : tout en s'appuyant sur le schéma directeur trame verte et bleue sur la ville de Troyes, considérant que la restructuration des petits jardins en constitue une première séquence, il est proposé de poursuivre la réflexion sur l'aménagement des Berges de Seine en recherchant

une articulation cohérente et fonctionnelle avec le secteur Argence/De Gaulle/République. En 2019, il est proposé d'engager des études en ce sens.

- **Aménagement Jardin du Beffroi** (dépenses 50 000 €) : comme suite aux travaux de requalification du quartier de la gare et en particulier du boulevard Carnot, une réflexion a été engagée sur la restructuration des petits jardins envisageant leur ouverture vers les espaces récemment requalifiés pour une appropriation par le plus grand nombre de ces jardins aux usages jusqu'ici restés très confidentiels.

- **Solde des marchés relatifs à l'aménagement du Jardin Juvénal des Ursins** pour 43 400 €.

Programmes annuels de maintenance :

Les travaux de maintenance sur la voirie requalifiée pour un **montant de 105 000 €** concernent la poursuite de la pose de traitements antidérapants sur les platelages en bois, ainsi que l'acquisition d'un jeu de paniers métalliques pour les jardinières des rues requalifiées telles que la rue Emile Zola, ou encore la rue Urbain IV.

B8 - Jeunesse			
	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 607 350	697 960	-1 909 390
ACCUEILS DE LOISIRS	874 500	531 450	-343 050
PREVENTION	423 740		-423 740
JEUNESSE	72 800		-72 800
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	12 670	166 510	153 840
PERSONNEL PERMANENT	1 013 740		-1 013 740
CHARGES INDIRECTES (*)	209 900		-209 900
(*)energie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	286 060	74 920	-211 140
ACCUEILS DE LOISIRS	281 360	70 920	-210 440
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	250 000	60 470	-189 530
MBPR.20 - CREATION EQUIPT P/JEUNESSE PARC MOULINS	250 000	60 470	-189 530
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	31 360	10 450	-20 910
MAPR.51 - MATERIEL-MOBILIER PREVENTION	1 560	520	-1 040
MBPR.61 - MODERNISATION BATIMENTS PREVENTION	29 800	9 930	-19 870
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	4 700	4 000	-700
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	4 700	4 000	-700
MAPR.51 - MATERIEL-MOBILIER PREVENTION	700	0	-700
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	4 000	4 000	0

Contexte

La Ville accompagne le parcours des enfants troyens vers l'âge adulte.

Pour favoriser le « bien grandir », la Ville déploie des **accueils de loisirs municipaux au sein de chaque quartier**. Ouverts les mercredis et les temps de vacances, ces structures participent à l'éducation de l'enfant dans un contexte ludique et donnent la possibilité aux parents d'entreprendre et/ou de poursuivre leur quotidien socio-professionnel. Les activités sont tournées vers la nature et l'environnement, le sport, la culture, la créativité et le sens civique. A l'adolescence, la continuité de l'offre de loisirs collectifs est assurée par les espaces Intergénérationnels et le Passeport Loisirs. L'année 2019 permettra de consolider l'offre proposée depuis la dernière rentrée scolaire dans le cadre de projet éducatif de territoire et du plan mercredi. L'accueil de loisirs René Peltier dont la fréquentation traduit l'intérêt des familles poursuivra sa montée en charge. L'expérimentation d'accueil à la demi-journée les mercredis au sein de l'accueil de loisirs Arnaud-Baltet fera l'objet d'une évaluation fin juin.

Pour accompagner les jeunes vers la vie active et soutenir les plus fragiles, **la Ville s'associe au Conseil Départemental pour la mise en œuvre d'une action éducative**, renouvelle sa stratégie territoriale de prévention de la délinquance, attribue des bourses pour études supérieures et propose une réponse aux besoins d'hébergement temporaire liés à la formation ou la mobilité professionnelle.

Une **résidence sociale Foyer des Jeunes Travailleurs vient en réponse au besoin de jeunes de 18 à 30 ans, aux revenus modestes** et en demande de logement temporaire pour des raisons de mobilité professionnelle, suffisamment autonomes pour occuper un logement privatif (salarié, demandeur d'emploi indemnisé en recherche active d'emploi ou de formation, étudiant boursier, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle). En 2018, ce sont ainsi 64 jeunes qui ont été accueillis pour près de 10 900 journées d'occupation (77% de taux d'occupation).

Des actions de prévention spécialisée de rue fondées sur des actions éducatives de proximité permettent d'aider les jeunes en difficulté à rompre leur isolement et restaurer leur lien social. Le Conseil Départemental et la Ville de Troyes ont confié cette mission à l'Association Jeunesse pour Demain.

Une stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance renouvelée autour des quatre programmes d'actions définis par la stratégie nationale : les jeunes exposés à la délinquance, l'amélioration de la tranquillité publique, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, l'aide aux victimes et la prévention de la radicalisation.

Objectifs pour 2019

Section de fonctionnement

Accueils de Loisirs : Dépenses 874 500 € - Recettes 531 450 €

Depuis septembre 2018, tous les quartiers sont dotés d'accueils de loisirs municipaux. L'action de la Ville est complétée par une offre associative subventionnée.

Dans le cadre de la mise en place du « Plan mercredi », un projet pédagogique commun est mis en œuvre depuis septembre 2018. Ainsi, les activités proposées

s'inspirent des enjeux identifiés dans le temps scolaire et des priorités sont définies par l'Education Nationale pour renforcer la maîtrise des fondamentaux.

Les **dépenses** de ce secteur sont majoritairement consacrées aux charges de personnel (565 000 €) et de repas et transports (183 000 €), les activités prenant essentiellement ancrage sur les richesses naturelles, culturelles et associatives du territoire.

Les **recettes** sont issues des redevances des familles et du soutien financier de la CAF de l'Aube dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et par le versement de la Prestation de Service.

Prévention : Dépenses 423 740 €

Les crédits prévus seront destinés au financement, à hauteur de 253 330 €, de l'action de prévention spécialisée de rue mise en œuvre dans le cadre d'un marché public et d'un groupement de commande piloté par le Conseil Départemental, chef de file de cette compétence. Ils permettront également de soutenir les actions d'initiatives associatives en faveur de l'insertion sociale et de chantiers jeunes, pour 170 413 €.

Jeunesse : Dépenses 72 800 €

Les dépenses de ce secteur correspondent exclusivement à l'aide aux étudiants troyens sous forme de bourse municipale de 520 €.

Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) Dépenses 12 670 € - Recettes 166 510 €

Cet équipement permet d'accompagner le parcours résidentiel des jeunes par un accueil personnalisé et la mise en œuvre d'actions d'informations collectives ou individuelles, ainsi qu'une aide à la mobilité et au logement autonome et à l'insertion sociale et professionnelle.

Les **dépenses**, hors personnel et bâtiment, couvrent le remplacement de veilleur de nuit et l'achat de petit matériel et fournitures.

Les **recettes** proviennent de la redevance éligible à l'aide personnalisée au logement, de la subvention Aide à la Gestion Locale Sociale, et enfin de la prestation de service accompagnement socio-éducatif servie par la CAF de l'Aube.

Section d'investissement

Dépenses : 286 060 € - Recettes : 74 920 €

Des crédits de paiement de 250 000 € sont inscrits pour l'opération spécifique de création d'un **centre ressources enfance et jeunesse au Parc des Moulins**, engagée en 2016. Les recettes attendues figurent à hauteur de 60 470 €.

Le programme annuel d'investissement comprend :

- Un budget prévisionnel de 31 360 € dédié aux **Accueils de Loisirs** correspondant à l'achat de matériel et mobilier pédagogique, la construction d'un abri extérieur pour le rangement des cycles, ainsi que des travaux de menuiserie et d'électricité (installation de sonnettes extérieures),
- 700 € de crédits sont affectés au **Foyer Jeunes Travailleurs** pour le renouvellement du matériel électroménager.

Les cautions pour les chambres de cette structure sont également inscrites à hauteur de 4 000 € en dépenses et en recettes,

B9 - Emploi, Commerce, Stationnement

	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 040 790	912 500	-1 128 290
EMPLOIS INSERTION	153 620	32 080	-121 540
COMMERCE - ARTISANAT	503 600	396 320	-107 280
FOIRE DE MARS	283 740	177 680	-106 060
GESTION DES HALLES	271 770	306 420	34 650
PERSONNEL PERMANENT	786 920		-786 920
CHARGES INDIRECTES (*)	41 140		-41 140
(*)energie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	148 000	8 000	-140 000
COMMERCE - ARTISANAT	84 000	4 000	-80 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	84 000	4 000	-80 000
MTEP.79 - MISE CONFORMITE ILLUMINATIONS	80 000		-80 000
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	4 000	4 000	0
FOIRE DE MARS	5 000	0	-5 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	5 000	0	-5 000
MBFO.51 - MODERNISATION FOIRES DE MARS	5 000		-5 000
GESTION DES HALLES	9 000	4 000	-5 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	9 000	4 000	-5 000
MBCO.61 - MODERNISATION BATIMENTS COMMERCE/ARTISA.	5 000		-5 000
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	4 000	4 000	0
STATIONNEMENT NON PAYANT	50 000	0	-50 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	50 000	0	-50 000
EPST.51 - AMENAGEMENT STATIONNEMENT SUR VOIRIE	50 000		-50 000
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT	5 304 700	5 304 700	360 000
FONCTIONNEMENT	3 825 000	3 825 000	360 000
Charges de personnel	360 000		-360 000
Charges courantes	470 000		-470 000
Rémunération du délégataire	1 890 500		-1 890 500
Intérêts des emprunts	169 000		-169 000
Recettes droits de stationnement		3 730 000	3 730 000
Remboursement de personnel par le budget principal		90 000	90 000
Autres recettes diverses		5 000	5 000
Autofinancement	935 500		-935 500
INVESTISSEMENT	1 479 700	1 479 700	0
Travaux et matériels	1 102 000		-1 102 000
Opérations relatives aux emprunts	369 700	470 600	100 900
Dépôts et cautionnements	8 000	8 000	0
FCTVA		65 600	65 600
Autofinancement		935 500	935 500

Contexte

La vacance commerciale de centre-ville observée dans l'ensemble des villes moyennes n'est pas une fatalité. Par ailleurs, Troyes a été retenue dans le cadre du programme Action Cœur de Ville qui permet d'amplifier les actions engagées par la ville, grâce aux financements des partenaires signataires de la convention.

Identifier et accompagner les porteurs de projets pour qu'ils s'implantent en centre-ville, créer les conditions favorisant l'attractivité commerciale, renforcer la diversité de l'offre commerciale, expérimenter des concepts innovants pour toujours attirer plus les consommateurs, résumant l'objectif poursuivi.

Objectifs pour 2019

Section de fonctionnement

Emplois insertion : Dépenses 153 620 € - Recettes 32 080 €

Le budget prévisionnel 2019 présente un volume de dépenses consacrées :

- à la rémunération de l'ensemble des personnels recrutés sous contrat « **Emplois Aidés** » : soit six nouvelles conventions pour le service propreté en 2019 et deux arrivant à échéance (soit 8 au total contre 21 en 2018) ;

- aux frais de la prestation de service confiée à l'Association Intermédiaire Boutique Boulot pour la gestion et l'accompagnement des personnes évoluant sur le **chantier d'insertion professionnelle** installé aujourd'hui sur le Parc des Moulins et le site du futur Eco quartier ;

- à un **marché public d'insertion professionnelle** porté par la Ville relatif à l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public des quartiers entrant dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine, considérant cette année la fin du partenariat avec les bailleurs sociaux Troyes Habitat et Mon Logis.

Commerce Artisanat : Dépenses 503 600 € - Recettes 396 320 €

Un plan d'action en faveur du développement commercial

Pour favoriser l'attractivité commerciale du cœur de ville, structurer et développer l'offre et générer toujours plus de flux marchands, la collectivité déploie des outils basés sur une **stratégie de revitalisation**, de dynamisation et de renforcement d'actions de proximité visant à soutenir les commerçants.

→ **Aides en faveur de l'immobilier commercial** : accompagnement des nouveaux commerçants par le financement partiel de leurs loyers sous réserve d'éligibilité. Ce dispositif est un véritable outil d'aide à l'installation de nouveaux commerces instauré à Troyes en octobre 2016.

En 2019, une enveloppe financière de 100 000 € sera consacrée à ce dispositif lequel portera uniquement sur les nouveaux commerces souhaitant s'implanter dans le secteur Turenne/Saussier, en travaux de requalification urbaine depuis 2018.

→ **Soutenir l'action des associations de commerçants** (notamment l'Association des Commerçants du Cœur du Bouchon) et les accompagner dans le développement d'actions d'animations et de promotion (environ 25 000 €).

Animation du pôle commercial de cœur de ville (359 600 €)

Après la réussite des bulles enchantées (74 390 visiteurs) lors des festivités de fin d'années 2018, la Ville souhaite reconduire et amplifier cette animation phare en 2019 complétée par d'autres actions amenant joie et féerie dans cette période commercialement importante. La décoration qualitative des rues et places permet également de découvrir ou redécouvrir Troyes sous un autre angle.

→ **Maintenir les actions** à forte valeur ajoutée en matière de fidélisation et d'image pour le cœur de ville et poursuivre des opérations/animations estivales type marché nocturne, 3 rue des Artistes, Journée Nationale pour le Commerce de Proximité etc.

Développement des outils de communication institutionnelle (19 000 €) avec notamment et de façon récurrente, les campagnes d'affichage grand format visant à promouvoir essentiellement les facilités de stationnement en centre-ville (sur voirie : 30 minutes gratuites en journée et gratuité les jeudis et vendredis à partir de 17h).

Foire de Mars : Dépenses 283 740 € - Recettes : 177 680 €

Cette nouvelle édition de la Foire de mars se déroule du 22 février au 17 mars sur le boulevard Delestraint. Les mesures sécuritaires sont reconduites dans les mêmes conditions qu'en 2018. Les crédits fléchés en augmentation concernent majoritairement le site de Thennelières, aire d'accueil des industriels forains. Après une année de recul sur l'exploitation du site, certaines lignes de dépenses méritent d'être réajustées afin de permettre une exploitation optimale et dans les meilleures conditions possibles du site (consommation des fluides, vidange des cuves plus régulière notamment pendant la période d'exploitation du site).

Gestion des Halles : Dépenses 271 770 € - Recettes 306 420 €

Les Halles (42 cases au rez-de-chaussée et 3 locaux au 1^{er} étage) qui regroupent une trentaine d'enseignes proposant 7j/7 des produits de qualité, sont un centre d'attractivité indéniable et restent un lieu d'échanges et de rencontres incontournable du cœur de ville, tout comme son marché extérieur. La collectivité prévoit de poursuivre son soutien financier à l'« Association d'Animation et de Promotion du Marché des Halles » à hauteur de 15 000 €.

La collectivité poursuit par ailleurs ses efforts pour entretenir ce bâtiment d'exception dans l'objectif de renforcer son attractivité commerciale. 186 770 € sont fléchés et correspondent aux dépenses d'entretien courant du bâtiment (nettoyage, maintenance, fluides).

Une enveloppe de 70 000 € est consacrée à la surveillance du site afin de répondre en tout point aux exigences réglementaires propres à ce type d'établissement recevant du public.

Le volet recettes englobe l'ensemble des redevances d'occupation du domaine public à des fins commerciales relevant d'une gestion rigoureuse et d'un ajustement permanent de la tarification.

Section d'investissement

Commerce – Artisanat : Dépenses 84 000 € - Recettes : 4 000 €

Au titre de la mise en conformité des illuminations, sont prévues les dépenses suivantes : achat d'un sapin lumineux et changement des illuminations sur l'axe Zola (80 000 €). S'ajoute à cela 4 000 € pour la gestion des cautions en dépenses et en recettes.

Foire de Mars : Dépenses 5 000 €

5 000 € de crédits d'investissement sont fléchés pour les Foires de Mars (travaux de modernisation et mise aux normes électriques)

Gestion des Halles : Dépenses 9 000 € - Recettes 4 000 €

Il est prévu de poursuivre l'effort sur l'éclairage du bâtiment (relamping 5 000 €). S'ajoute également la somme de 4 000 € pour la gestion des cautions en dépenses et en recettes.

Stationnement non payant : Dépenses 50 000 €

Cette enveloppe est destinée à financer les éventuelles nouvelles places de stationnement « arrêt minute ».

Budget Annexe du Stationnement Payant

Section de fonctionnement : 3 825 000 € en dépenses et en recettes

Le stationnement payant, individualisé sous forme de budget annexe depuis 2003, donne à la Ville les moyens de gérer le plus efficacement possible l'aménagement de la Cité et les déplacements urbains. La délégation de service public actuelle est confiée à Troyes Parc Auto sous la forme d'une régie intéressée pour 8 ans (de juillet 2013 à juin 2021).

Les recettes prévisionnelles sont attendues à hauteur de **3 825 000 €**. Elles sont essentiellement constituées de la perception des droits des usagers des différents parcs ou du stationnement sur voirie (*1 240 000 € pour la partie voirie et 2 250 000 € pour la partie parking en enclos et ouvrage*). Les recettes intègrent également 240 000 € résultant de la perception des forfaits post

stationnement, soit un total de 3 730 000 €. S'ajoutent à cela la participation du Budget Principal au financement des ASVP pour la quote-part de temps sur des missions non liées à la surveillance du stationnement, à hauteur de 90 000 € et des recettes diverses pour 5 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à **3 825 000 €**. Elles sont constituées notamment des charges de personnel pour 360 000 €, et des charges courantes pour 470 000 € (*dont 195 000 € pour couvrir les taxes foncières, 77 000 € de travaux divers de maintenance, 42 000 € de versement à l'ANTAI, 40 000 € de reversement FPS à TCM ou encore 30 000 € de services bancaires*). La rémunération du délégataire s'élèverait à 1 890 500 €, comprenant la partie fixe pour 1 018 000 € et la partie variable (25% des recettes de fonctionnement) estimée à 872 500 €. Les intérêts des emprunts sont affichés à 169 000 €.

Section d'investissement: 1 479 700 € en dépenses et en recettes

Outre ceux destinés au remboursement de la dette en capital (369 700€), les crédits fléchés visent à réaliser les travaux d'investissement suivants pour un montant total de 1 102 000 € :

- équipements des parkings (gros investissement à la charge de la Collectivité dans le cadre de la régie intéressée),
- renouvellement des caisses de paiement des parkings Hôtel de Ville et Langevin,
- lancement de la maîtrise d'ouvrage déléguée relative au futur parc en ouvrage Argence,
- mise en place du jalonnement dynamique,
- finalisation de la fermeture du parking historique du CHT,
- travaux de gros entretien des différents parcs.

En ce qui concerne les recettes, le FCTVA est estimé à 65 600 €, l'équilibre de cette section étant assuré par un appel à l'emprunt de 470 600 €.

Enfin, 8 000 € en dépenses et en recettes sont prévus pour la gestion des cautions.

B10 - Sécurité - Tranquillité publique et Commande publique

	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 931 180	20 000	-2 911 180
POLICE MUNICIPALE	370 180	20 000	-350 180
PERSONNEL PERMANENT	2 545 260		-2 545 260
CHARGES INDIRECTES (*)	15 740		-15 740
(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	484 700	297 350	-187 350
POLICE MUNICIPALE	484 700	297 350	-187 350
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	463 200	294 500	-168 700
MBSE.01 - AMENAGEMENT LOCAUX POLICE MUNICIPALE	150 000		-150 000
MASE.07 - VIDEOPROTECTION TRANCHE 6 (2017)	313 200	294 500	-18 700
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	21 500	2 850	-18 650
MASE.51 - MATERIEL-MOBILIER SECURITE	21 500	2 850	-18 650

Objectifs pour 2019**Section de fonctionnement : Dépenses 370 180 € - Recettes 20 000 €**

Depuis l'arrivée du Directeur de Police municipale, le service est **en lien direct et quasi quotidien avec les services de la Police Nationale et la Préfecture**. Après l'accueil de dix nouveaux agents de Police Municipale, il entre maintenant dans la seconde phase de sa consolidation avec le recrutement notamment d'un chef de service et de deux garde-champêtres.

Dès lors les effectifs seront portés au nombre de :

- **43 pour la Police Municipale**, dont 3 encadrants et 4 brigades de 10 agents exerçant 365 jours par an 24h/24h et assurant des missions de surveillance générale du territoire communal de protection des personnes et des biens en coordination et complémentarité avec les effectifs de Police Nationale.

- **8 Agents de Surveillance de la Voie Publique**.

- **3 garde-champêtres**.

- **3 personnels administratifs**.

soit au total une direction composée de **57 agents** contre **45** au début du mandat (31/12/2014)

Le service prend également en charge la mise en fourrière et l'élimination des véhicules en stationnement gênant ou abusif et le retrait des véhicules à l'état

d'épave en nombre croissant sur l'espace public, ainsi que la maintenance du système de vidéo-protection.

Les obligations réglementaires de formation préalable à l'armement et les séances d'entraînement régulier au tir (pistolet semi-automatique et pistolet à impulsion électrique) ainsi que les interventions fréquentes pour les rixes de voie publique au sortir des établissements de nuit, conduisent à l'acquisition de consommables (gaz incapacitant et cartouches d'entraînement).

Section d'investissement : Dépenses 484 700 € - Recettes 297 350 €

La multiplication de manifestations et autres attroupements plus ou moins encadrés, dont certains ayant entraîné des dégradations de biens publics, voire des violences volontaires à personnes dépositaires de l'autorité publique, exige dorénavant une protection accrue des personnels sur le terrain, notamment par l'acquisition de casques, protège-tibias et boucliers.

Compte-tenu de l'augmentation significative des effectifs, l'aménagement de nouveaux locaux mieux adaptés est prévu dans le courant de l'année.

Outre la présence humaine, la sécurité de tous les administrés impose également la poursuite du déploiement de la vidéo protection sur l'ensemble des quartiers de la Ville. Ainsi ce sont **191 caméras qui seront en fonctionnement au 31/1/2019** contre 40 au début du mandat (31/12/2014).

Enfin, l'acquisition de terminaux portatifs complémentaires destinés à la verbalisation électronique complètera le dispositif initié en 2017.

B11 - Enseignement et Conseil Municipal Enfants			
	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	7 381 840	1 308 410	-6 073 430
AFFAIRES SCOLAIRES	854 270	35 450	-818 820
SCOLARITE	434 150		-434 150
ECOLEES MATERNELLES	225 300	8 400	-216 900
ECOLEES ELEMENTAIRES	164 220	8 250	-155 970
CENTRE MEDICO SCOLAIRE	30 600	18 800	-11 800
RESTAURATION SCOLAIRE	1 480 750	1 036 880	-443 870
PERISCOLAIRE	522 560	206 550	-316 010
DISPOSITIFS SPECIFIQUES	22 990	29 530	6 540
PERSONNEL PERMANENT	3 347 140		-3 347 140
CHARGES INDIRECTES (*)	1 154 130		-1 154 130
<small>(*)energie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières</small>			
INVESTISSEMENT	1 580 430	662 480	-917 950
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	1 070 000	628 360	-441 640
MBEN.22 - SALLE SPORTS ET RESTAURANT GS COUSTEAU	20 000		-20 000
TSEN.10 - TRAVAUX DE SECURISATION DES ECOLES	150 000		-150 000
MBEN.23 - DEDOUBLEMENT CLASSES CP ET CE1	900 000	628 360	-271 640
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	510 430	34 120	-476 310
MAEN.51 - MATERIEL-MOBILIER RESTAURATION SCOLAIRE	6 440		-6 440
MBEN.61 - MODERNISATION BATIMENTS RESTAURATION SCOLAIRE	35 000		-35 000
MAEN.51 - MATERIEL-MOBILIER MATERNELLES	38 890		-38 890
MBEN.61 - MODERNISATION BATIMENTS MATERNELLES	216 500	15 620	-200 880
MTEN.70 - MATERIEL TECHNIQUE - TICE - LOGICIELS	6 500		-6 500
MTEN.75 - MAT. TECHNIQUE - TICE - MAT. INFORMATIQ.	35 000		-35 000
MAEN.51 - MATERIEL-MOBILIER ELEMENTAIRES	14 600		-14 600
MBEN.61 - MODERNISATION BATIMENTS ELEMENTAIRES	157 500	18 500	-139 000

Contexte

Durant l'année scolaire, au sein de ses écoles publiques comprenant 14 maternelles, 13 élémentaires et 4 primaires (maternelle et élémentaire), la Ville accueille près de 4 600 élèves âgés de 2 à 10 ans.

En 2018, après consultation des familles et partenaires éducatifs, la collectivité a fait **le choix d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours**, à compter de la dernière rentrée.

En parallèle, la refonte de l'**organisation des temps périscolaires a été mise en œuvre** pour répondre au mieux aux besoins des enfants et aux contraintes personnelles et professionnelles des parents.

Travaillée en lien avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative notamment dans le cadre du projet éducatif de territoire intègre désormais un label « Plan mercredi », elle repose sur une amélioration de l'amplitude d'accueil et sur un éventail d'activités cohérent, proposée en lien avec le tissu associatif local.

Par ailleurs, la Ville a dès septembre 2018, **mis en place le dédoublement des classes de CP et par anticipation, celui des classes de CE1**. Cette opération visant à favoriser des conditions d'apprentissage plus favorables, se poursuivra en 2019 pour les deux dernières écoles.

Objectifs pour 2019

Section de fonctionnement

Affaires scolaires : Dépenses 854 270 € - Recettes 35 450 €

Cette enveloppe accompagne la scolarisation des 4 600 élèves fréquentant les écoles publiques troyennes. Au quotidien, 140 classes en élémentaire (2 720 élèves) et 76 en maternelle (1 880 élèves) chacune accompagnée par 1 ATSEM, bénéficient de ces dépenses de fournitures scolaires, de transports, d'entretien des écoles ainsi que du centre médico-scolaire.

Le soutien de la Ville aux initiatives associatives et subventions aux écoles privées sous contrat qui accueillent pour leur part 894 élèves troyens (293 en maternelle et 601 en élémentaire) émargent également sur ces lignes.

Restauration scolaire : Dépenses 1 480 750 € - Recettes 1 036 880 €

Ce poste intègre les dépenses et recettes relatives aux déjeuners des 2 477 enfants scolarisés fréquentant le service.

L'accroissement des fréquentations de la restauration scolaire, notable sur l'année scolaire 2017-2018 avec une augmentation de 100 rationnaires par jour (1600 rationnaires en moyenne) se confirme et s'amplifie sur le début de l'année scolaire 2018-2019 pour atteindre plus de 1700 enfants désormais présents chaque jour dans les restaurants.

Un repas 100% local est proposé entre chaque période de vacances et vient renforcer l'action menée sur la qualité des menus proposés.

Périscolaire : Dépenses 522 560 € - Recettes 206 550 €

70% des élèves fréquentent au moins l'une des activités de « Mon périscolaire » depuis la rentrée de septembre 2018 (65 % l'année précédente).

La nouvelle proposition d'accueil des enfants, le matin et après la classe, sur une amplitude horaire d'accueil élargie (de 7h30 à 18h15) repose sur des activités par cycle.

La réduction du nombre d'enfants à 12 maximum par groupes durant « Mon temps cartable » améliore la qualité de l'accompagnement des élèves lors de la réalisation de leur travail personnel. 65% des enfants inscrits sur les temps périscolaires participent régulièrement à ce temps studieux.

Ce poste intègre les dépenses pour la mise en place des activités, l'encadrement des enfants et les fournitures requises.

Dispositifs spécifiques : Dépenses 22 990 € - Recettes 29 530 €

Ces crédits sont dévolus au dispositif d'accompagnement à la scolarité en réseau d'éducation prioritaire : « Petits App' », en lien avec les familles et l'école : 53 enfants de CE2 identifiés par leurs enseignants et leurs familles sont concernées en 2019.

Les recettes participant au financement global des actions du secteur élargent à **1 308 410 €**. Elles sont principalement constituées des redevances des usagers ou communes (centre médico-scolaire et dérogations scolaires) et des cofinancements de la CAF et de l'Etat (DSU).

Section d'investissement

Cette enveloppe est consacrée à la modernisation, la maintenance et la réhabilitation du patrimoine scolaire communal, à la sécurisation des établissements et à l'adaptation des locaux aux classes dédoublées.

Opérations spécifiques : Dépenses 1 070 000 € - Recettes 628 360 €

Ce budget concerne la poursuite des programmes de sécurisation des écoles réalisés sur plusieurs exercices et de dédoublement des classes de CP et CE1 pour les écoles Auguste Millard et Blossières.

Sur ces opérations, les recettes attendues proviennent de financements de l'Etat et du département.

Programmes annuels : Dépenses 510 430 € - Recettes 34 120 €

Ces crédits de maintenance et modernisation des établissements scolaires publics du premier degré et des restaurants scolaires, intègrent l'entretien des bâtiments, le renouvellement de mobilier et équipements dans les écoles maternelles, élémentaires et restaurants scolaires ainsi que la rénovation de sanitaires.

B12 - Sports			
	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	5 544 440	1 122 600	-4 421 840
EQUIPEMENTS SPORTIFS	254 500	899 650	645 150
PISCINES	115 500	682 000	566 500
AUTRES INSTALLATIONS SPORTIVES	139 000	217 650	78 650
MANIFESTATIONS SPORTIVES	791 590	203 250	-588 340
MANIFESTATIONS AQUATIQUES	6 800	19 700	12 900
PERSONNEL PERMANENT	3 030 700		-3 030 700
CHARGES INDIRECTES (*)	1 460 850		-1 460 850
<small>(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières</small>			
INVESTISSEMENT	1 800 020	904 170	-895 850
OPERATIONS SPECIFIQUES	1 299 800	844 130	-455 670
MBSP.15 - CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE H. TERRE	30 000		-30 000
MBSP.16 - MODERNISATION PISTE ET LOCAUX BMX	50 000		-50 000
MBSP.17 - MODERNISATION STADE GASTON ARBOUIN	92 500	38 530	-53 970
MBSP.30 - SALLE OMNISPORTS - MISES EN CONFORMITE	942 300	546 370	-395 930
MBSP.22 - MODERNISATION PISCINES	185 000	17 500	-167 500
MBSP.11 - CREATION 2 TERRAINS TENNIS COUVERTS		241 730	241 730
PROGRAMMES ANNUELS	500 220	60 040	-440 180
MBSP.61 - MODERNISATION BATIMENTS SPORTIFS	279 720	48 790	-230 930
MBSP.60 - MODERNISATION TERRAINS SPORTIFS	140 500	11 250	-129 250
TSSP.65 - TRVX SECURITE/CONFORMITE SPORTS	20 000		-20 000
MASP.51 - MATERIEL- MOBILIER SPORTS	35 000		-35 000
SUSP.01 - SUBVENTION EQUIPEMENT SPORTS	25 000		-25 000

Contexte

Depuis de nombreuses années, la Ville mène une **véritable politique en faveur de la pratique sportive** en soutenant, en parallèle de travaux spécifiques planifiés sur plusieurs années (salle Omnisports par exemple), un programme annuel d'entretien et de rénovation des bâtiments sportifs. Elle propose également un ambitieux programme d'animations s'adressant tant aux Troyens qu'aux sportifs extérieurs. Le semi-marathon de Troyes est désormais devenu une course incontournable et un évènement fédérateur.

Parallèlement à ces actions, la Ville confirme **son soutien aux associations sportives** porteuses de manifestations ayant un impact sur l'animation et le dynamisme de la vie locale.

Cette politique sportive a été récompensée une nouvelle fois par l'attribution du label « **Ville active et sportive** » en février 2019.

Par ailleurs, dans le cadre des J.O. Paris 2024, la Ville s'est engagée aux côtés d'autres partenaires institutionnels à présenter un projet de territoire afin de bénéficier de la labellisation « Terres de Jeux 2024 » et de devenir « bases arrières » pour les délégations dans des disciplines choisies.

Objectifs pour 2019

Section de fonctionnement : Dépenses 5 544 440 € - Recettes 1 122 600 €

Le secteur des Sports représente un total global de **5 544 440 €** qui inclut les charges de personnel et de fonctionnement pour un montant de 4 491 550 €.

En dehors de ces postes, l'exploitation des piscines et des installations sportives représente un coût total annuel de 254 500 €.

Tout en rationalisant les dépenses par la fidélisation des partenaires habituels et la recherche de nouveaux, la Ville peut maintenir son effort sur l'organisation des manifestations sportives récurrentes et les nocturnes aquatiques, moments forts qui rythment l'année sportive. Le secteur des Sports n'oublie pas les plus jeunes à qui il offre la possibilité de tester un grand nombre de disciplines lors des vacances scolaires avec le Passeport Loisirs.

Enfin le soutien aux associations sportives s'élève à 490 000 €.

Les recettes du secteur, d'un montant de **1 122 600 €** sont essentiellement composées des redevances des usagers (entrées, mises à disposition de structures...).

Section d'investissement : Dépenses 1 800 020 € - Recettes 904 170 €

Concernant le **programme spécifique** du secteur des Sports, seront engagées cette année sur le site du complexe Henri Terré des études visant la construction d'un local dédié au personnel (30 000 €) et la réfection de la piste de BMX (50 000 €). Cette dernière opération s'inscrit dans le cadre de la **candidature du territoire au Jeux Olympiques et Paralympiques 2024** pour l'accueil de délégations sportives.

Une opération globale sur le **stade Gaston Arbouin** d'un montant de 92 500 € permettra la pose d'un portail et d'une main courante, l'installation d'une

sonorisation et l'extension du filet pare-ballon. Un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé dans le cadre de l'opération globale de modernisation de la piscine des Chartreux afin de réhabiliter la terrasse.

Enfin, la mise en conformité de **la salle Omnisports** se poursuit avec un crédit de 942 300 € inscrit pour 2019.

Des recettes estimées à 844 130 € sont attendues pour toutes ces opérations spécifiques qui représentent un budget de 1 299 800 € en dépenses.

Le programme annuel, reposant tant sur de l'achat de matériel et de mobilier que sur des travaux dans les équipements, représente 500 220 €. Sont notamment programmés pour les installations sportives, le remplacement de la balustrade et du sol de la salle de roller du Cossec 1, des travaux d'accessibilité des toilettes du Cossec 2 ou encore le remplacement des portes des locaux de stockage de la halle d'athlétisme. Une réfection des 2 terrains de tennis sera réalisée, de même que l'installation d'un système d'arrosage et d'un filet pare ballon sur le complexe Henri Terré.

Enfin, la piscine des Chartreux verra par exemple ses casiers de vestiaires remplacés et des filtres à sable dans les galeries techniques, rénovés.

Des recettes estimées à 60 040 € sont attendues sur une partie de ces travaux de modernisation.

Une enveloppe d'environ 35 000 € sera destinée à l'achat de matériel permettant aux structures, piscines comme installations sportives, de proposer des activités adaptées à la demande du public et de renouveler le matériel. Enfin, les associations sportives bénéficieront d'une enveloppe de 25 000 € pour présenter des demandes de subvention d'équipement.

B13 - Services généraux			
	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	17 918 480	69 184 420	51 265 940
SERVICES SUPPORTS	5 245 340	68 971 190	63 725 850
FINANCES	1 294 850	68 791 490	67 496 640
AFFAIRES JURIDIQUES - DOCUMENTATION	462 770	55 000	-407 770
RESSOURCES HUMAINES ET ELUS	1 860 190	12 500	-1 847 690
SYSTÈME D'INFORMATION - ARCHIVES	521 800	23 500	-498 300
MOYENS GENERAUX - LOGISTIQUE	811 130	17 000	-794 130
COMMUNICATION - FETES ET CEREMONIES	199 300	71 700	-127 600
MARKETING TERRITORIAL	95 300	0	-95 300
PATRIMOINE BATI	145 400	0	-145 400
REGIE BATIMENTS	145 400	0	-145 400
PERSONNEL PERMANENT	11 328 920	213 230	-11 115 690
CHARGES INDIRECTES (*)	1 198 820	0	-1 198 820

(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières

Pour mémoire :

CHARGES INIDRECTES ET PERSONNEL PERMANENT VENTILES SUR LES SECTEURS	50 198 070	246 820	-49 951 250
CHARGES INDIRECTES	5 198 070	33 500	-5 164 570
ENERGIE	3 353 000	33 500	
NETTOYAGE DES LOCAUX	1 025 510		
ETUDES BATIMENTS	522 500		
PATRIMOINE COMMUNALE ET TAXES FONCIERES	297 060		
PERSONNEL PERMANENT	45 000 000	213 320	-44 786 680

Ville de Troyes - Budget Primitif 2019

	PROJET BUDGET 2019		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	10 068 000	12 933 540	2 865 540
SERVICES SUPPORTS	8 263 800	12 833 100	4 569 300
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	404 350	0	-404 350
SUEP.33 - PARTICIP. ELECTRIF. LIGNE PARIS-TROYES	404 350		-404 350
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	506 450	5 000	-501 450
SYSTÈME D'INFORMATION	407 500	0	-407 500
EPSI.96 - TRVX TERRAIN/VOIRIE - TRVX RESEAUX DSI	15 000		-15 000
MTSI.70 - MATERIEL TECHNIQUE - DSI - LOGICIELS	190 500		-190 500
MTSI.74 - MAT. TECHNIQUE - DSI - VIDEO/PHOTOS/DIV.	17 000		-17 000
MTSI.75 - MAT. TECHNIQUE - DSI- MATERIEL INFORMAT.	185 000		-185 000
MOYENS GENERAUX - LOGISTIQUE	73 500	0	-73 500
MAMG.51 - MATERIEL-MOBILIER MOYENS GEN. LOGISTIQUE	22 000		-22 000
MTMG.71 - MAT. TECHNIQUE - LOGISTIQUE TRANSPORT	26 500		-26 500
MTCM.73 - REPROGRAPHIE MATERIEL	25 000		-25 000
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	25 450	5 000	-20 450
MARH.51 - MATERIEL ET MOBILIER DRH	24 000	5 000	-19 000
SURH.01 - SUBVENTION D'EQUIPEMENT R.H.	1 450		-1 450
<u>CREDITS GLOBALISES</u>	7 353 000	12 828 100	5 475 100
ETUDES	55 000	0	-55 000
SG00.21 - CREDIT GLOBALISES	10 000		-10 000
ETAP.50 - ETUDES PATRIMOINE HISTORIQUE	25 000		-25 000
ETBA.50 - ETUDES BATIMENTS	20 000		-20 000
EMPRUNTS	7 105 000	9 607 600	2 502 600
DT99.01 - EMPRUNTS EN EUROS	5 717 000		-5 717 000
DT99.02 - EMPRUNTS OPTION TIRAGE	1 388 000		-1 388 000
DT99.06 - CREANCES SUR TIERS		107 600	107 600
SC99.01 - EMPRUNTS EN EUROS		9 500 000	9 500 000
RESSOURCES PROPRES	193 000	3 200 000	3 007 000
SC90.01 - FONDS COMPENSATION TVA		2 400 000	2 400 000
SC91.02 - VERSEMENT/AMENDES DE POLICE		550 000	550 000
SC91.03 - TAXE D'AMENAGEMENT/ VERSEMENT SS DENSITE	193 000	250 000	57 000
CESSIONS	0	20 500	20 500
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION		20 500	20 500
PATRIMOINE BATI	1 804 200	100 440	-1 703 760
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	855 000	67 290	-787 710
MBCO.12 - HALLES - POURSUITE MISE EN SECURITE	50 000	24 830	-25 170
MBCO.11 - HALLES - TOITURE VERRIERE	45 000		-45 000
MBBA.12 - AMENAGT LOCAUX POLE MEDICO PSYCHO SOCIAL	195 000	42 460	-152 540
MBBA.01 - RECONSTRUCTION LOCAUX CTM	265 000		-265 000
ADAP	300 000	0	-300 000
ABAS.01 - ADAP PETITE ENFANCE PERIODE 1	20 000		-20 000
ABEN.01 - ADAP ENSEIGNEMENT ELEM. PERIODE 1	210 000		-210 000
ABPC.01 - ADAP EGLISES MH PERIODE 1	10 000		-10 000
ABSE.01 - ADAP POLICE SECURITE PERIODE 1	10 000		-10 000
ABSH.01 - ADAP VIE QUOTIDIENNE PERIODE 1	20 000		-20 000
ABSP.01 - ADAP SPORTS PERIODE 1	30 000		-30 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	949 200	33 150	-916 050
MODERNISATION - MISE EN CONFORMITE	333 000	0	-333 000
MODERNISATION BATIMENTS	102 000	0	-102 000
MBBA.62 - MODERNISATION BATIMENTS- HOTEL DE VILLE	71 000		-71 000
MBBA.63 - MODERNISATION BATIMENTS - C.T.M.	9 000		-9 000
MBBA.64 - MAINTENANCE BATIM. ADMINIST. EXTERIEURS	22 000		-22 000
MISE EN CONFORMITE	231 000		-231 000
MTBA.77 - MAT. TECHNIQUE - BATIMENTS MAT. SECURITE	50 000		-50 000
TSBA.65 - TRVX SECURITE/CONFORM. BATIMENTS	45 000		-45 000
TSBA.66 - TRVX MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	60 000		-60 000
TSBA.68 - TRVX MISE EN CONFORMITE ASCENCEURS	76 000		-76 000
CLOS COUVERT	616 200	33 150	-583 050
MBAS.62 - MAINTENANCE CLOS-COUVERT BATIMENTS MPE	68 000		-68 000
MBCC.62 - MAINTENANCE CLOS-COUVERT BAT. CULTURELS	32 000		-32 000
MBEN.62 - MAINTENANC.CLOS-COUVERT BAT.ENSEIGNEMENT	244 000	33 150	-210 850
MBSH.62 - MAINTENANCE BÂTIMENTS SERVICES HABITANTS	15 000		-15 000
MBSP.62 - MAINTENANCE CLOS-COUVERT BAT. SPORTIFS	223 000		-223 000
MBBA.62 - MODERNISATION BATIMENTS- HOTEL DE VILLE	10 000		-10 000
MBBA.63 - MODERNISATION BATIMENTS - C.T.M.	15 000		-15 000
MTBA.73 - MAT. TECHNIQUE - BATIMENTS MOYENS TECH.	9 200		-9 200

Contexte

Les services dits « généraux » ont un rôle de support et d'expertise à l'égard des services opérationnels.

Ils interviennent sur des missions pour la plupart obligatoires ou pour mettre en œuvre les décisions prises par le conseil municipal et répondent aux attentes des usagers tout en optimisant la dépense publique.

Ces services permettent également d'éviter l'externalisation et le recours aux prestataires privés et font majoritairement l'objet d'une mutualisation avec l'intercommunalité.

Objectifs pour 2019

Section de fonctionnement

Finances : Dépenses 1 294 850 € - Recettes 68 791 490 €

Essentiellement consacré aux intérêts des emprunts ce budget enregistre par ailleurs les frais généraux des services (cotisations, frais de recouvrement, pertes sur créances irrécouvrables, ...). Les recettes attendues comprennent la part transversale du Contrat Enfance Jeunesse versée par la C.A.F. ainsi que les remboursements de Troyes Champagne Métropole relatifs aux conventions de service partagé, mais aussi le produits des dotations et de la fiscalité selon la ventilation ci-dessous :

- Le produit des contributions directes :	30 133 000 €
- Les dotations de compensation et de solidarité (TCM) :	10 086 340 €
- La dotation globale de fonctionnement y compris la DSU :	21 945 000 €
- Diverses dotations et attributions de compensation (Etat...) :	2 377 650 €
- Fonds de péréquation intercommunal et communal :	665 000 €
- La taxe sur l'électricité :	1 050 000 €
- La dotation de compensation sur les spectacles :	136 900 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation :	1 100 000 €
- La taxe locale sur la publicité extérieure :	170 000 €

Affaires juridiques – Commande Publique – Inspection - Documentation

Dépenses 462 770 € - Recettes 55 000 €

Les crédits permettent au service d'assurer sa mission de contrôle préalable des actes et des procédures, de conseil aux services de la collectivité et aux élus, de rédaction d'actes, les montages complexes, la gestion des contrats d'assurances et la conduite d'une politique optimale de la commande publique.

Les recettes correspondant aux montants perçus suite aux préjudices causés à la Ville sont estimées à **55 000 €**.

Ressources humaines et élus : Dépenses 1 860 190 € - Recettes 12 500 €

Les crédits de ce service sont notamment destinés à la prise en charge de la carrière des agents, de la médecine de prévention, de l'intégration professionnelle des personnes handicapées ainsi que des formations adaptées aux métiers territoriaux des agents. Ce budget intègre également les crédits relatifs aux formations, missions et indemnités des élus du Conseil municipal.

Système d'information et archives : Dépenses 521 800 € - Recettes 23 500 €

Ce budget permet d'assurer principalement les services de communication (téléphonie fixe, mobile et accès Internet) de la Collectivité ainsi que la maintenance des matériels et logiciels.

Moyens généraux – Logistique : Dépenses 811 130 € - Recettes 17 000 €

Les crédits affectés aux moyens généraux sont destinés à l'utilisation raisonnée des moyens d'affranchissement et à l'amélioration de la charge courante des dépenses du service Reprographie. La logistique assure l'entretien et la réparation des véhicules et engins ainsi que les achats de carburants dans un souci constant de maîtrise des dépenses correspondantes.

Communication (et Fêtes et cérémonies) : Dépenses 199 300 € - Recettes 71 700 €

Ce budget est principalement destiné à l'information publique, l'impression et la diffusion de Press'Troyes, les représentations de la Ville, les cérémonies et commémorations récurrentes qui rythment l'année. Les recettes proviennent des mises à disposition de salles municipales.

Marketing territorial : Dépenses 95 300 €

Le secteur développe une mission de marketing territorial en charge de placer la collectivité comme territoire attractif pour les touristes, les étudiants notamment les internes en médecine, les cadres etc... à travers des campagnes dédiées par cibles.

Patrimoine bâti : Dépenses 145 400 €

Cette enveloppe concerne l'acquisition de fournitures mises en œuvre par la Régie Bâtiments (services généraux), pour ses besoins propres, sachant que tous les services exploitant des bâtiments sont susceptibles de solliciter les Ateliers municipaux sur leurs crédits. La collectivité prévoit en outre le recours plus systématique aux services de cabinets d'expertise dans le cadre du suivi actif de **la connaissance du parc immobilier de la collectivité et de son état sanitaire**. Cette démarche vise à accompagner les techniciens référents du service **Etude et Maintenance**, en charge de la gestion technique du patrimoine communal, de la collecte et de l'exploitation des données de connaissance des bâtiments nécessaires à la consolidation d'un Plan Pluriannuel d'Investissements dynamique. La contractualisation avec un prestataire extérieur doit permettre de doter la collectivité **d'outils d'aide au diagnostic et des compétences en structure** dont elle est dépourvue en interne, pour compléter les reconnaissances visuelles réalisées en régie. Il s'agit en outre d'avoir à disposition des moyens d'études et d'expertise rapidement mobilisables quand un désordre est suspecté.

Charges indirectes (pour mémoire)

Les charges indirectes sont le résultat des ventilations dans chaque secteur de façon analytique. Ces lignes sont intégrées pour mémoire dans chaque tableau de secteur.

Energie : Dépenses 3 353 000 € - Recettes : 33 500 €

Le budget présenté pour 2019 est supérieur de 7,3% au BP 2018, augmentation essentiellement due à la hausse du tarif de gaz naturel. Une mise en concurrence réalisée en septembre 2018 n'a pas permis de maintenir tarif précédent, exceptionnellement bas. Le nouveau tarif est en hausse de + de 58% et est applicable au 1^{er} janvier 2019. L'augmentation du budget chauffage est estimée à plus de 400 000 €. Les dépenses évolueront aussi en fonction des usages et des conditions météorologiques.

Il est précisé que les prix de l'électricité sont fixes pour les années 2019 et 2020 sous réserve de l'évolution des taxes. Le poste maintenance reste quant à lui relativement stable (+0,5%).

Les recettes correspondent au remboursement de frais et charges d'occupants de bâtiments municipaux (notamment SODEXO) ou à la revente d'électricité photovoltaïque (Espace Sénardes)

Nettoyage des locaux : Dépenses 1 025 510 €

Sont inscrits sur ce poste toutes les dépenses issues du marché public relatif au nettoyage des locaux municipaux et à l'acquisition de produits de nettoyage dans le cas d'intervention en régie.

Etudes, Bâtiments : Dépenses 522 500 €

Ces charges concernent la maintenance préventive et corrective dans les bâtiments de la collectivité externalisées auprès d'entreprises et de prestataires, la maintenance réglementaire des équipements indissociables des bâtiments (ascenseurs, alarmes, éclairage de sécurité, contrôle d'accès, etc) et enfin, les études et honoraires (contrôles et vérifications périodiques obligatoires).

Loyers et taxes foncières : Dépenses 297 060 €

La collectivité, pour certains services, occupe des locaux appartenant aux bailleurs publics et doit s'acquitter du loyer mensuel, en revanche quand il s'agit de propriété Ville, la taxe foncière est due.

Personnel permanent : Dépenses 45 000 000 € - Recettes 213 230 €

Les dépenses de personnel (hors vacataires) affichent pour 2019 une évolution prévisionnelle de + 0,24% par rapport au budget primitif de 2018, soit 45 000 000 € contre 44 892 420 € en 2018.

Celle-ci se justifie par :

- la prise en compte du déroulement de carrière à travers les avancements de grade et d'échelon à hauteur de +340 000 €,
- l'entrée dans la deuxième phase du protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (dit PPCR) pour l'ensemble des catégories, valorisée à +400 000 €,
- les recrutements d'agents qui n'ont pu aboutir en 2018, faute de candidats, pour lesquels les crédits avaient été inscrits pour une année complète alors que sur 2019 ces postes sont valorisés seulement pour une période de 7 à 9 mois afin de tenir compte du délai de recrutement. A cela s'ajoutent les effets bénéfiques de la mutualisation et les efforts de gestion entrepris depuis de nombreuses années portant notamment sur le non remplacement systématique de tous les départs, pour un montant total de -633 000 €.

Section d'investissement

Services supports : Dépenses 8 263 800 € – Recettes 12 833 100 €

La seule opération spécifique sur ce secteur est relative à l'électrification de la ligne Paris-Troyes pour laquelle est inscrit un crédit de paiement à hauteur de 404 350 €, correspondant à la participation financière de la Ville de Troyes pour 2019.

En ce qui concerne les programmes annuels, le budget des différents services est le suivant :

Système d'information et archives : Dépenses 407 500 €

Le secteur poursuit le programme annuel du renouvellement des postes de travail, des serveurs, des équipements téléphoniques et du parc des photocopieurs des différents services de la Collectivité. Il s'agira également de terminer la partie du cœur de réseau, d'acquérir ou renouveler les moyens informatiques, notamment les logiciels indispensables aux services.

Enfin les crédits permettront de terminer le déploiement du réseau fibre optique sur une longueur d'environ 20 kilomètres pour le raccordement de 120 caméras de vidéo-protection.

Ressources humaines : Dépenses 25 450 € - Recettes 5 000 €

Un budget de 24 000 € est inscrit en vue de réaliser l'acquisition d'un fichier rotatif pour le classement des dossiers du personnel. La direction étant mutualisée, un remboursement de 5 000 € est attendu de Troyes Champagne Métropole.

Enfin, une subvention d'investissement de 1 450 € est inscrite au budget dans le cadre de l'adhésion de la collectivité au restaurant inter-administratif et destinée en 2019 à la réfection des peintures des locaux.

Moyens généraux – logistique : Dépenses 73 500 €

Les crédits sont consacrés au remplacement des matériels et mobiliers défectueux des services de la Collectivité (fauteuils de bureau notamment) ainsi qu'aux grosses réparations du parc automobile par nature imprévisibles et à l'acquisition de véhicules nécessaires aux services en remplacement de véhicules vieillissants.

Enfin, en ce qui concerne les services supports, les lignes de crédits dits « globalisés » au sein des services généraux et relatives aux études, emprunts, ressources propres et cessions sont évaluées à 7 353 000 € en dépenses et à 12 828 100 € en recettes.

Patrimoine Bâti : Dépenses 1 804 200 € – Recettes 100 400 €

L'une des priorités de l'année sera la continuité des procédures et travaux à entreprendre dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), large et complexe opération spécifique ouverte en AP/CP, qui touche 137 établissements recevant du public sur une période de 9 ans ayant débuté en septembre 2016 (300 000 €).

Les autres opérations spécifiques les plus conséquentes porteront sur la reconstruction de locaux sur le site du centre technique municipal à hauteur de 265 000 € et l'aménagement d'un pôle médico-psycho-social au sein du pavillon sis au début du boulevard du 1^{er} R.A.M. (195 000 €, 42 460 € de financement extérieur attendus). Et parallèlement à la requalification de ses abords, le bâtiment des Halles, se voit attribué un crédit de 50 000 € nécessaire à la poursuite de la mise en sécurité et de 45 000 € afin de finaliser la toiture verrière.

S'agissant des programmes annuels (total de 949 200 €), la réfection et la rénovation du clos et couvert des bâtiments communaux (616 200 €) se déclinent dans les différents secteurs : scolaire (244 000 €), sportif (223 000 €) et petite enfance (68 000€), pour ne citer que les 3 principaux. Ils traduisent la démarche d'amélioration des bâtiments qui se concrétisera par des remplacements de châssis et des remplacements de couvertures s'inscrivant dans une politique volontariste durable visant à diminuer les coûts de fonctionnement, notamment énergétiques. Les mises en conformité (231 000 €) porteront quant à elles sur certaines installations électriques, sur des ascenseurs et des matériels de sécurité à remplacer dans divers secteurs du parc immobilier de la collectivité. Enfin, les principaux bâtiments accueillant des services de la collectivité feront également l'objet de travaux de modernisation pour un total de 102 000 €.

**C – LE BUDGET PRIMITIF
PAR GRANDES
POLITIQUES PUBLIQUES**

A l'instar de ce qui a été soumis l'an dernier, la présentation de ce budget primitif s'achève par une déclinaison des dépenses prévues au budget principal et aux budgets annexes, hors flux croisés entre budgets, par **grandes politiques publiques**.

Sept grandes politiques publiques ont été déterminées :

- Le temps de l'enfant et la petite enfance
- La vie quotidienne, les solidarités, la sécurité et la tranquillité publique
- L'animation de la cité
- Les sports et loisirs
- Le cadre de vie, l'environnement et le développement durable
- L'attractivité de la cité
- La requalification et l'aménagement des espaces publics

Ces sept politiques publiques ont été regroupées selon les deux axes directeurs issus du plan d'action municipale 2015-2020 : « Une ville qui répond aux attentes de ces habitants » et « Une ville qui développe une stratégie pour son attractivité et son rayonnement ».

2 AXES DIRECTEURS

**Une ville qui développe
une stratégie pour son
attractivité et son
rayonnement**

**Une ville qui répond
aux attentes de ses
habitants**

7 POLITIQUES PUBLIQUES

**- Requalification et aménagement
des espaces publics
- Attractivité de la cité
- Cadre de vie, environnement et
développement durable**

**- Temps de l'enfance et petite
enfance
- Vie quotidienne, solidarités,
sécurité et tranquillité
- Animation de la cité
- Sports et loisirs**

Figure ci-après la présentation par politique publique dans laquelle le coût global des services supports et le remboursement en capital de la dette ont été répartis au prorata des dépenses de chaque service opérationnel.

